



**Bundesinstitut
für Bau-, Stadt- und
Raumforschung**

im Bundesamt für Bauwesen
und Raumordnung



BBSR-Online-Publikation, Nr. 16/2015

Des nouveaux instruments pour financer un développement régional et urbain durable.

CLLD et ITI en pratique comme contributions à la mise en œuvre
de l'Agenda territorial 2020

Mentions légales

Éditeur

Institut fédéral de la Recherche sur le Bâtiment, la Ville et le Développement Urbain (BBSR)
auprès de l'Office fédéral de la construction et de l'aménagement du territoire (BBR), Bonn

Direction de projet (donneur d'ordre)

André Müller, BBSR

Révision

DSN - Connecting Knowledge, Kiel
Ralf Duckert, Daniel Klose, Ines Kröger

Reproduction

Tous droits réservés

Remarques concernant les citations

Institut fédéral de la Recherche sur le Bâtiment, la Ville et le Développement Urbain (BBSR) auprès
de l'Office fédéral de la construction et de l'aménagement du territoire (BBR) (édit.): Des nouveaux
instruments pour financer un développement régional et urbain durable. CLLD et ITI en pratique
comme contributions à la mise en œuvre de l'Agenda territorial 2020.
BBSR-Online-Publikation 16/2015, Bonn, November 2015.

Les opinions exprimées par les auteurs ne reflètent pas nécessairement l'opinion de l'éditeur.

ISSN 1868-0097



Chères Lectrices, chers Lecteurs,

Pendant la période de programmation des Fonds structurels jusqu'à 2020, 19,2 milliards d'euros vont de Bruxelles à l'Allemagne, au moins 5 % en étant disponible pour un développement urbain et régional durable. En plus des projets traditionnellement financés encourageant l'économie et l'emploi, des villes et régions peuvent obtenir des ressources supplémentaires pour leurs projets quand utilisant de nouveaux instruments financiers. De nouveaux modes de financement, qui sont encore largement inconnus en Allemagne, sont par exemple le développement local mené par les acteurs locaux (en abréviation anglaise : CLLD) et l'investissement territorial intégré (ITI). Ils permettent les communes et régions de combiner des fonds divers des Fonds structurels et d'investissement européens. Pour cette documentation, les auteurs ont analysé l'utilisation des instruments à l'aide de dix exemples de cas allemands et européens.

Des interviews avec des partenaires locaux démontrent la grande plus-value des modes de financement au développement urbain et régional. Les exemples de cas peuvent stimuler et soutenir des décideurs d'utiliser ces instruments plus souvent pendant la prochaine période de programmation des Fonds structurels à partir de 2020.

Je vous souhaite une bonne lecture.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'H. Herrmann', written in a cursive style.

Directeur et Professeur Harald Herrmann

Table des matières

Liste des figures et des tableaux	2
Table des abréviations	3
1 Introduction	6
2 Contexte	7
2.1 Agenda territorial 2020 (AT2020).....	7
2.2 Développement local mené par les acteurs locaux (CLLD)	8
2.3 Investissement territorial intégré (ITI).....	8
3 Résumé des résultats de l'étude de faisabilité	10
3.1 CLLD dans les Lands allemands	11
3.2 Le CLLD dans les États membres de l'UE.....	12
3.3 Motifs de la mise en œuvre du CLLD.....	14
3.4 Orientation thématique du CLLD.....	15
3.5 L'ITI dans les Lands allemands.....	15
3.6 L'ITI dans les États membres de l'UE	16
3.7 Motifs de la mise en œuvre de l'ITI	19
4 Cas pratiques	20
4.1 Le CLLD en Saxe-Anhalt ALLEMAGNE.....	21
4.2 Le CLLD dans les zones de pêche et côtières ESPAGNE.....	23
4.3 Le CLLD dans les villes ANGLETERRE	25
4.4 Le CLLD à Scheveningen, La Haye PAYS-BAS.....	27
4.5 L'approche CLLD transfrontalière Italie-Autriche	29
4.6 L'ITI « Côte occidentale : région touristique et compétente en matière d'énergie », Schleswig-Holstein ALLEMAGNE	31
4.7 L'ITI dans la réserve de biosphère du Delta du Danube ROUMANIE	33
4.8 L'ITI dans les régions métropolitaines et les agglomérations RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	35
4.9 L'ITI en Flandre BELGIQUE	37
4.10 L'ITI dans les grandes villes FINLANDE	39
5 Bibliographie	41

Liste des figures et des tableaux

Figure 1:	Fonds ESI utilisés pour la mise en œuvre du CLLD dans les États membres de l'UE.....	13
Figure 2:	Nombre de Fonds ESI utilisés par État membre de l'UE	13
Figure 3:	Cas pratiques de mise en œuvre du CLLD et de l'ITI dans les États membres de l'UE	20
Tableau 1:	Mise en œuvre de l'approche CLLD dans les Lands allemands	11
Tableau 2:	Vue d'ensemble des ressources ITI mobilisées par État membre	17

Pour faciliter la lecture, seul le genre masculin est utilisé dans cette publication. Il renvoie sans distinction aux personnes des deux sexes.

Table des abréviations

AT	Autriche
AT 2020	Agenda territorial 2020
BB	Brandebourg
BBR	Bundesamt für Bauwesen und Raumordnung (fr. Office fédéral de la construction et de l'aménagement du territoire)
BBSR	Bundesinstitut für Bau-, Stadt- und Raumforschung (fr. Institut fédéral de recherche sur la construction, des affaires urbaines et le développement territorial)
BE	Belgique
BG	Bulgarie
BW	Bade-Wurtemberg
BY	Bavière
BUND	Bund für Umwelt und Naturschutz Deutschland (fr. Association pour l'Environnement et la Conservation de la Nature Allemagne - Amis de la Terre Allemagne)
CF.	confer
CLLD	Community-Led Local Development (fr. Développement local mené par les acteurs locaux)
CY	Chypre
CZ	République tchèque
DCLG	Department for Communities and Local Government (fr. Département des Communautés et du Gouvernement local)
DD	Delta du Danube
DE	Allemagne
DK	Danemark
DYNAK	Dynamisch Actieplan Kempen (fr. Plan d'action dynamique Kempen)
EE	Estonie
ES	Espagne
ETC.	et cetera
FC	Fonds de cohésion
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEAMP	Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche

FEDER	Fonds européen de développement régional
FI	Finlande
FONDS ESI	Fonds structurels et d'investissement européens
FSE	Fonds social européen
GAL	Groupe d'action locale
GALP	Groupes d'action locale de la pêche
GB	Grande Bretagne
GECT	Groupement européen de coopération territoriale
GR	Grèce
HB	Brême
HE	Hesse
HR	Croatie
HH	Hambourg
HU	Hongrie
IE	Irlande
IT	Italie
ITI	Investissements Territoriaux Intégrés
LEADER	Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale
LU	Luxembourg
LV	Lettonie
MAGRAMA	Ministerio de Agricultura, Alimentación y Medio Ambiente (fr. Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement)
MFE	Ministerul Fondurilor Europene (fr. Ministère des Fonds Européens)
MMR	Ministerstvo pro místní rozvoj (fr. Ministère du Développement Régional)
MDRAP	Ministerul Dezvoltării Regionale și Administrației Publice (fr. Ministère du Développement Régional et de l'Administration Publique)
MT	Malte
MV	Mecklenbourg-Poméranie occidentale
MWAT	Ministerium für Wirtschaft, Arbeit, Verkehr und Technologie des Landes Schleswig-Holstein (fr. Ministère de l'Économie, du Travail, des Transports et de la Technologie du Land de Schleswig-Holstein)

N.I.	non indiqué
NI	Basse-Saxe
NL	Pays-Bas
NW	Rhénanie du Nord-Westphalie
PME	Petites et moyennes entreprises
PO	Programme Opérationnel
PL	Pologne
PT	Portugal
RH	Rhénanie-Palatinat
RO	Roumanie
SALK	Strategisch Actieplan voor Limburg in het Kwadraat (fr. Plan d'action stratégique au carré pour le Limbourg)
SE	Suède
SH	Schleswig-Holstein
SI	Slovénie
SK	Slovaquie
SL	Sarre
SN	Saxe
ST	Saxe-Anhalt
TH	Thuringe
UE	Union Européenne

1 Introduction

Au cours de la période de financement européen 2014-2020, deux outils contribuant à la mise en œuvre de l'Agenda territorial 2020 (AT2020) au niveau régional et sous-régional peuvent être utilisés dans le cadre des Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) : le « développement local mené par les acteurs locaux (CLLD) » et l' « investissement territorial intégré (ITI) ».

Dans le cadre du projet « Étude de faisabilité de la mise en œuvre de l'Agenda territorial 2020 pour la période de financement 2014-2020 » une étude de faisabilité a été réalisée lors de la première phase du projet (printemps 2015). Cette étude constitue la base de la présente publication.

L'objet de cette étude était d'illustrer la mise en œuvre des outils CLLD et ITI dans les Lands allemands et les États membres de l'UE pour la période de financement 2014-2020. À cette fin, différentes questions-clés mettant en lumière divers aspects de l'utilisation de ces deux instruments ont été analysées. Outre les Lands allemands et les États membres de l'UE, la perspective de la Commission européenne a également été prise en compte. L'étude de faisabilité se base en grande partie sur l'analyse approfondie d'une sélection de documents sur le CLLD et l'ITI. Outre cette approche basée sur la documentation, des entretiens complémentaires ont été menés avec les (non-)utilisateurs et les développeurs de ces deux instruments. Cette étude de faisabilité a permis de donner une vue d'ensemble de la mise en œuvre du CLLD et de l'ITI dans les Lands allemands et les États membres de l'UE.

Après une courte introduction thématique (chapitre 2), la présente publication « CLLD et ITI : contributions à la mise en œuvre de l'AT2020. Résumé et cas pratiques dans les États membres de l'UE » présente brièvement les résultats complets de l'étude de faisabilité (chapitre 3). Ici sont décrites les approches de mise en œuvre du CLLD et de l'ITI dans les Lands allemands et les États membres de l'UE. Le chapitre 4 se compose de dix cas pratiques présentant différentes approches de mise en œuvre du CLLD et de l'ITI dans des États membres de l'UE. Des entretiens avec des acteurs des différents domaines de programmes complètent ces cas pratiques.

2 Contexte

2.1 Agenda territorial 2020 (AT2020)

Les régions et villes de l'Union européenne (UE) font face à des défis économiques, sociaux et environnementaux marqués par différentes spécificités territoriales. L'adoption d'une approche territoriale équilibrée et intégrée s'impose pour relever efficacement ces défis. Dans ce contexte, l'AT2020 de l'UE qui fixe les principes et les objectifs d'une approche intégrée de développement régional au sein de l'UE a un rôle important à jouer.

L'AT2020 est un cadre politique destiné à soutenir la cohésion territoriale en Europe. L'objectif de l'AT2020 est « ...de fournir des orientations stratégiques pour le développement du territoire en encourageant l'intégration de la dimension territoriale dans les différentes politiques à tous les niveaux de gouvernance, et de veiller à la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 conformément aux principes de la cohésion territoriale ». ¹ À cet égard, l'AT2020 part du principe que les objectifs définis par l'Union européenne dans la stratégie « Europe 2020 » pour une croissance intelligente, durable et inclusive ne peuvent être atteints qu'à condition de tenir compte de la dimension territoriale.

L'AT2020 veut donc donner des recommandations d'actions concrètes pour l'amélioration de l'utilisation des potentiels locaux afin d'atteindre les objectifs de la stratégie « Europe 2020 » en prenant en considération les besoins locaux. À cet égard, l'approche de terrain dans l'élaboration des politiques est l'instrument privilégié pour contribuer à la cohésion territoriale. Le potentiel territorial doit être libéré sur la base de stratégies de développement qui s'appuient sur une appréhension locale des besoins et sur des atouts et spécificités concrets contribuant à la compétitivité des territoires. Ces derniers peuvent ainsi tirer parti de leur capital territorial pour concevoir de meilleures solutions de développement à long terme et, dès lors, contribuer à la réalisation des objectifs de la stratégie « Europe 2020 ». À cette fin, l'AT2020 définit six priorités territoriales afin de contribuer à la mise en œuvre réussie de la stratégie « Europe 2020 » :

- Promouvoir un développement polycentrique et équilibré du territoire ;
- Encourager un développement intégré dans les villes, les zones rurales et les régions spécifiques ;
- L'intégration territoriale dans les régions fonctionnelles transfrontalières et transnationales ;
- Garantir la compétitivité mondiale des régions sur la base d'économies locales fortes ;
- Améliorer la connectivité territoriale pour les personnes, les communautés et les entreprises ;
- Gérer et mettre en réseau les richesses écologiques, paysagères et culturelles des régions.

Pour la période de financement 2014-2020, les règlements Européens des Fonds ESI prévoient, outre les projets « classiques » de promotion de l'économie et de l'emploi, le financement au sein des États membres ou dans un contexte transfrontalier de projets de développement régional contribuant directement à la mise en œuvre de l'AT2020. C'est à cette fin que les deux instruments des Fonds ESI, le CLLD et l'ITI, peuvent être utilisés. Par la mise en œuvre de stratégies de développement local, ils suivent une approche territoriale intégrée, parfaitement adaptée aux spécificités locales.

¹ Europäische Union (2011)

2.2 Développement local mené par les acteurs locaux (CLLD)

L'instrument CLLD est décrit dans les articles 32 à 35 du Règlement commun du Parlement européen et du Conseil (UE) n° 1303/2013.² Le CLLD est utilisé dans le cadre des Fonds ESI comme méthodologie commune et se caractérise par les éléments suivants. Le CLLD se concentre sur des territoires sous-régionaux spécifiques. L'approche du CLLD est menée par des acteurs locaux organisés en groupes d'action locale (GAL). Ces GAL doivent formuler des stratégies intégrées et multisectorielles de développement local conçues à la lumière du potentiel et des besoins locaux. Ainsi, le CLLD suit une approche ascendante intégrée, ce qui signifie que les acteurs locaux (GAL) peuvent stimuler le développement régional en formulant et en poursuivant la mise en œuvre d'une perspective de développement territorial à long terme dans leurs stratégies de développement local.

L'approche selon laquelle les mesures en faveur du développement local doivent être portées par les acteurs locaux a été établie lors de la mise en œuvre des mesures de développement dite « LEADER » financée par l'UE depuis 1991. Tandis que, pour la période de financement 2007-2013, l'approche LEADER ne pouvait être utilisée que par le biais du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ou le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), le CLLD peut, pendant la période de financement 2014-2020, être utilisée dans le cadre de quatre Fonds ESI conformément à l'article 32, alinéa 1, du Règlement commun (UE) n° 1303/2013 : le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE), le FEADER et le FEAMP. Avec le FEADER, l'utilisation de cette approche est obligatoire. L'utilisation cohérente et intégrée des Fonds ESI pour le CLLD est possible pour la première fois lors de la période de financement 2014-2020.

Pendant la période de programmation 2014-2020, les changements intervenus par rapport à l'approche LEADER visent à simplifier la mise en œuvre du CLLD. D'une part, le CLLD est possible en tant qu'approche commune pour tous les Fonds ESI et toutes les régions ; toutes les zones peuvent ainsi profiter du financement européen de stratégies de développement menées localement. D'autre part, le CLLD simplifie l'élaboration de stratégies multi-fonds mieux adaptées aux exigences territoriales d'une région.

L'approche du CLLD peut être appliquée dans différentes zones géographiques telles que les « zones rurales », les « zones de pêche et côtières » ou les « villes et zones urbaines ».³ Dans les zones urbaines, le CLLD peut être utilisé dans des centres urbains, des quartiers défavorisés, des zones suburbaines ou encore des villes et leurs zones périurbaines.

2.3 Investissement territorial intégré (ITI)

L'instrument ITI est défini par l'article 36 du Règlement commun (UE) n° 1303/2013.⁴ L'approche ITI soutient la mise en œuvre de stratégies intégrées qui tiennent particulièrement compte des défis territoriaux. L'ITI peut être financé par le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion (FC). Les actions menées sous la forme d'un ITI peuvent bénéficier d'une intervention financière supplémentaire du FEADER et du FEAMP.

Il est possible de combiner différents Fonds ESI au sein d'un ITI. Ainsi, dans le cadre de l'approche ITI, il est possible de fusionner des investissements relevant de plusieurs axes prioritaires d'un ou de plusieurs

² Europäische Kommission (2013c)

³ Generaldirektion Regionalpolitik und Stadtentwicklung der Europäische Kommission (2014a)

⁴ Europäische Kommission (2013c)

programmes opérationnels, tout en préservant le lien avec les priorités thématiques de la stratégie « Europe 2020 ». L'ITI est donc un instrument flexible, tant pour la conception des programmes opérationnels des Fonds ESI concernés, que pour leur financement.

En tenant compte de divers axes prioritaires et Fonds, l'ITI ouvre en outre différentes orientations en termes de contenu et de territoires. Ainsi, l'ITI peut par exemple être utilisé dans les villes et les zones urbaines, les quartiers défavorisés, les régions métropolitaines, mais aussi dans les régions fonctionnelles (par exemple les espaces économiques), les régions rurales ou encore les régions périphériques.

Contrairement au CLLD, la manière dont les investissements sont utilisés dans la région ne doit pas être fixée au préalable pour l'ITI. L'ITI permet donc une approche descendante, ascendante ou une combinaison des deux.

L'approche ITI se caractérise par des éléments clés. Ces derniers comprennent notamment un territoire défini et une stratégie territoriale de développement intégrée. Une stratégie de développement trans-sectorielle intégrée, basée sur les besoins de développement de la région, est essentielle à la mise en œuvre de l'ITI. À cet égard, toute zone géographique possédant des caractéristiques territoriales spécifiques peut faire l'objet d'un ITI, par exemple les quartiers, les régions métropolitaines, les zones rurales périurbaines, mais aussi des territoires infrarégionaux ou interrégionaux. En outre, l'ITI se prête également à des mesures dans différentes zones géographiques d'une région partageant les mêmes spécificités (par exemple réseau de petites villes, etc.). Un autre élément caractéristique est le train de mesures à mettre en œuvre. Les actions à mettre en œuvre via un ITI doivent contribuer à réaliser les objectifs thématiques des axes prioritaires pertinents du ou des programmes opérationnels, ainsi que des objectifs de développement de la stratégie territoriale. Enfin, l'approche ITI se caractérise par des dispositions spécifiques en matière de gouvernance. L'autorité de gestion du programme opérationnel est entièrement responsable de la gestion et de la mise en œuvre des actions prévues dans un ITI. Toutefois, elle peut confier une partie de la gestion à des organismes intermédiaires, par exemple des exécutifs locaux, des instances régionales en charge du développement ou des organisations non gouvernementales.⁵

⁵ Generaldirektion Regionalpolitik und Stadtentwicklung der Europäische Kommission (2014b)

3 Résumé des résultats de l'étude de faisabilité

L'approche méthodologique principale pour la réalisation de l'étude de faisabilité s'est fondée sur une analyse qualitative de documents. Cette analyse s'est basée sur certains documents provenant de divers échelons, en rapport avec les instruments CLLD et ITI. Ces derniers comprenaient notamment des programmes opérationnels de Lands allemands (13 programmes FEADER 2014-2020⁶, 15 programmes FEDER 2014-2020, 15 programmes FSE 2014-2020, 1 programme multi-fonds FEDER et FSE 2014-2020⁷) ou de l'État fédéral (programme FEAMP 2014-2020⁸), les 28 accords de partenariat des États membres de l'UE⁹ ainsi que des documents de la Commission européenne. Des guides de mise en œuvre du CLLD et de l'ITI rédigés par des Lands, des États membres de l'UE et la Commission européenne ont également été pris en compte dans l'analyse. En outre, celle-ci a inclus des documents et présentations actuels publiés dans le cadre d'événements sur le thème des CLLD et ITI (par exemple Open Days - European Week of Regions and Cities). Les fondements juridiques sont les règlements de l'UE ainsi que le règlement (UE) n° 1303/2013 et les règlements régissant les différents Fonds ESI (FEADER, FEDER, FSE, FEAMP, FC).

La présentation du CLLD et de l'ITI dans les documents analysés est en partie très différente. Cela concerne notamment les chapitres en question au sein des accords de partenariat. Concernant la précision des informations, la mise en œuvre du CLLD et de l'ITI est décrite de façon détaillée dans certains accords de partenariat, mais présente un niveau de détail moindre dans d'autres accords.

Les documents mentionnés et notamment les chapitres concernant le CLLD et l'ITI ont été analysés selon un schéma composé de neuf questions clés mettant en lumière différents aspects du CLLD et de l'ITI. Ces questions clés mettent l'accent sur le fonctionnement et les possibilités d'utilisation du CLLD et de l'ITI. Elles portent en outre sur les avantages et les obstacles découlant de la mise en œuvre du CLLD et de l'ITI.

En complément de cette analyse qualitative de documents, dix entretiens téléphoniques ont été menés sur la base de guides. Ces entretiens ont servi à obtenir de plus amples informations qui n'étaient pas indiquées dans les documents analysés et à approfondir différents aspects pertinents de la mise en œuvre de ces instruments. Les interlocuteurs (partenaires/organisations) ont été sélectionnés à différents échelons (Lands, États membres de l'UE, Commission européenne).

⁶ Hambourg n'a pas élaboré de programme FEADER. La Basse-Saxe et Brême ainsi que Berlin et Brandebourg ont élaboré un programme FEADER commun.

⁷ La Basse-Saxe a élaboré un programme multi-fonds pour les Fonds FEDER et FSE.

⁸ Au moment de la rédaction de l'étude de faisabilité, le programme FEAMP était disponible dans sa version d'ébauche (version 1.0) (état mai 2015). Les indications concernant le programme FEAMP reflètent donc cette version d'ébauche (version 1.0).

⁹ Dans les accords de partenariat, la mise en œuvre du CLLD et de l'ITI est décrite pour l'échelon supérieur, l'État membre concerné, et donc de façon très générale. Des informations plus précises à cet égard sont mises à disposition dans les programmes opérationnels des États membres dont une partie, au moment de la soumission ou de l'aval des accords de partenariat, n'était pas encore prête. La présentation de la mise en œuvre du CLLD et de l'ITI dans les accords de partenariat reflète donc l'état des informations disponibles au moment de la soumission/aval des accords de partenariat.

3.1 CLLD dans les Lands allemands

La mise en œuvre de l'approche CLLD se déroule en Allemagne à l'échelon des Lands. Le CLLD est applicable dans tous les Lands pour la période de financement 2014-2020. Dans les Lands, la mise en œuvre du CLLD s'effectue de différentes manières selon le type de région soutenue par le CLLD, le Fonds ESI concerné et le montant de la dotation financière (cf. tableau).

Tableau 1: Mise en œuvre de l'approche CLLD dans les Lands allemands

Source : Programmes opérationnels des Fonds ESI des Lands allemands

Lands	Zones rurales	Zones de pêche et côtières	Villes et zones urbaines	Fonds ESI concerné	Dotation CLLD globale (part UE) (en euros)	Part du CLLD dans les Fonds ESI (en %)
Bade-Wurtemberg (BW)	✓	-	-	FEADER	50.400.000 ¹⁰	4,5
Bavière (BY)	✓	✓ ¹¹	-	FEADER, FEAMP ¹²	76.000.000 ¹⁰	3,3
Berlin (B) ¹³	✓	-	-	FEADER	cf. Brandebourg	-
Brandebourg (BB) ¹³	✓	-	-	FEADER	279.100.000	7,0
Brême (HB) ¹⁴	✓	✓ ¹¹	-	FEADER, FEAMP ¹²	c.f Basse-Saxe	-
Hambourg (HH)	-	-	-	-	-	-
Hesse (HE)	✓	-	-	FEADER	40.010.564	5,5
Mecklembourg-Poméranie-occidentale (MV)	✓	✓ ¹⁵	-	FEADER, FEAMP ¹⁶	78.971.100 ¹⁰	3,6
Basse-Saxe (NI) ¹⁴	✓	✓ ¹¹	-	FEADER, FEAMP ¹²	86.454.362 ¹⁰	4,5
Rhénanie du Nord-Westphalie (NW)	✓	-	-	FEADER	58.000.000	4,1
Rhénanie-Palatinat (RP)	✓	-	-	FEADER	50.904.232	9,2
Sarre (SL)	✓	-	-	FEADER	6.000.000	2,4
Saxe (SN)	✓	✓ ¹¹	-	FEADER, FEAMP ¹²	364.342.018 ¹⁰	10,2
Saxe-Anhalt (ST)	✓	-	-	FEADER, FEDER, FSE	100.392.789	3,5
Schleswig-Holstein (SH)	✓	✓ ¹¹	-	FEADER, FEAMP ¹²	63.000.000 ¹⁰	8,1
Thuringe (TH)	✓	-	-	FEADER	45.100.000	2,0

¹⁰ Sans dotation financière du FEAMP. Pas d'indication sur le montant de la dotation financière dans le cadre du CLLD en provenance du FEAMP dans le PO FEAMP (ébauche version 1.0) dans les Lands.

¹¹ Mise en œuvre prévue (état mai 2015).

¹² L'utilisation de dotations financières dans le cadre du CLLD en provenance du FEAMP est prévue (état mai 2015).

¹³ Berlin et Brandebourg ont élaboré un programme FEADER commun.

¹⁴ La Basse-Saxe et Brême ont élaboré un programme FEADER commun.

¹⁵ Une mise en œuvre n'a pas encore été décidée (état mai 2015).

¹⁶ L'utilisation de dotations financières dans le cadre du CLLD en provenance du FEAMP n'a pas encore été décidée (état mai 2015).

Les Fonds ESI concernés (cf. tableau) sont utilisés dans le cadre d'une [approche mono et/ou multi-fonds](#)¹⁷. Ici, une différence est visible entre les Lands. Dans la majorité des Lands (neufs Lands),¹⁸ le CLLD est appliqué dans le cadre d'une approche mono-fonds même en cas de recours à plusieurs Fonds ESI (FEADER, FEAMP). En Saxe-Anhalt et Saxe, l'application d'une approche multi-fonds est possible dans les zones concernées par le CLLD. Ainsi en Saxe-Anhalt, des moyens financiers du FEADER, du FEDER et du FSE sont mis à disposition pour la mise en œuvre du CLLD (cf. chapitre 4.1). En Saxe, les zones géographiques concernées par le CLLD peuvent recourir à des moyens financiers du FEADER et du FEAMP. Dans trois autres Lands (Bavière, Brême, Mecklenbourg-Poméranie occidentale), des moyens financiers du FEADER et du FEAMP sont mis à disposition dans le cadre du CLLD. Il n'est pas indiqué ici si une approche mono ou multi-fonds est appliquée (état mai 2015).

Il y a peu d'indications sur les raisons pour lesquelles la majorité des Lands utilisent le CLLD dans le cadre d'une approche mono-fonds. Des aspects relatifs aussi bien à la mise en œuvre (par exemple une surcharge administrative) qu'au contenu (par exemple divers acteurs régionaux sont considérés comme non appropriés pour la mise en œuvre des objectifs des autres Fonds ESI) peuvent jouer un rôle. Toutefois, il n'est pas possible de formuler des raisons générales pour la faible utilisation de l'approche multi-fonds.

Le fait que le [montant des ressources au titre du CLLD](#) varie très fortement d'un Land à l'autre (cf. tableau 1) est dû entre autres à la grande disparité du budget global FEADER dans les différents Lands.

Aucun Land n'utilise le CLLD [de façon transfrontalière](#) pour la zone frontalière située entre ce Land et un État voisin membre de l'UE.

3.2 Le CLLD dans les États membres de l'UE

L'utilisation du CLLD est prévue dans tous les États membres de l'UE pour la période de financement 2014-2020. Différentes approches sont appliquées pour le CLLD dans ces différents États membres.

Dans le cadre du CLLD, les États membres de l'UE soutiennent différents [types de régions](#) et, de façon connexe, un nombre variable de types de régions pour lesquels le CLLD peut être utilisé. Ainsi, l'approche CLLD dans le type de région « zones rurales » est utilisée dans les 28 États membres de l'UE étant donné que la mise en œuvre du CLLD (LEADER) est obligatoire dans les zones rurales couvertes par le FEADER. Le deuxième type de région où le CLLD est le plus fréquemment utilisé (21 États membres de l'UE¹⁹) sont les « zones de pêche et côtières ». Dans plus de la moitié des États membres de l'UE (16)²⁰, l'approche CLLD est utilisée dans les « villes et zones urbaines ». En ce qui concerne le nombre des types de régions soutenues dans le cadre du CLLD, la majorité des États membres de l'UE (14)²¹ soutiennent tous les types de régions. Neuf États membres²² de l'UE soutiennent deux types de régions (principalement les « zones rurales » et les « zones de pêche et côtières »). Cinq États membres de l'UE²³ utilisent l'approche CLLD dans un seul type de régions (« zones rurales »).

¹⁷ Il s'agit d'une approche multi-fonds lorsque des ressources sont attribuées ex-ante par au moins deux Fonds ESI sans lien avec un projet spécifique.

¹⁸ BW, B/BB, HE, NI/HB, NW, RP, SH, SL, TH.

¹⁹ BE, BG, CY, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HR, IE, IT, LT, LV, PL, PT, RO, SE, SI.

²⁰ BE, BG, ES, FI, FR, GB, GR, HU, IT, LT, NL, PL, PT, RO, SI, SE.

²¹ BE, BG, ES, FI, FR, GB, GR, IT, LT, PL, PT, RO, SI, SE.

²² CY, DE, DK, EE, IE, HR, HU, NL, LV.

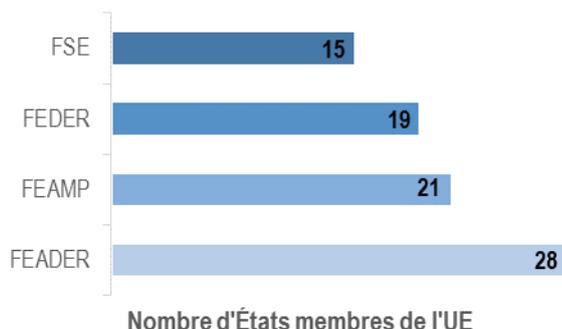
²³ AT, CZ, LU, MT, SK.

Les **Fonds ESI utilisés** pour la mise en œuvre du CLLD ont des orientations différentes et tendent, à l'exception du FSE, à se concentrer sur un type de régions spécifique.²⁴

Il ressort de la figure 1 que le FEADER et le FEAMP sont plus souvent utilisés pour la mise en œuvre du CLLD par les États membres de l'UE que le FEDER et le FSE.

Figure 1: Fonds ESI utilisés pour la mise en œuvre du CLLD dans les États membres de l'UE²⁵

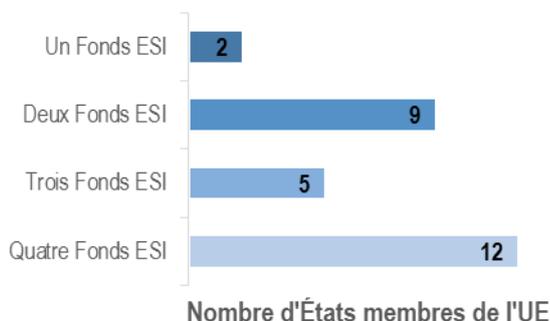
Source : Accords de partenariat 2014-2020 des États membres de l'UE



Le nombre de Fonds ESI utilisés par chaque État membre de l'UE (cf. figure 2) diffère également. Dans les États membres qui ont recours à deux Fonds ESI, la combinaison du FEADER et du FEAMP est la plus fréquente.

Figure 2: Nombre de Fonds ESI utilisés par État membre de l'UE

Source : Accords de partenariat 2014-2020 des États membres de l'UE



Dans la majorité des États membres, l'utilisation d'une **approche multi-fonds** dans les stratégies de développement local des zones concernées par le CLLD est possible. La décision d'utiliser ou de ne pas utiliser l'approche multi-fonds et la décision relative au choix du Fonds ESI sont prises au niveau des zones concernées par le CLLD. Des facteurs tels que les besoins spécifiques des différentes régions, ainsi que les secteurs d'intervention choisis dans la stratégie jouent un rôle dans la décision. La mise en œuvre du CLLD dans le cadre d'une **approche mono-fonds**, même en cas d'utilisation de plusieurs Fonds ESI, est prévue dans six États membres au total.²⁶ En Roumanie, les deux approches sont utilisées.

²⁴ Generaldirektionen der Landwirtschaft und Ländliche Entwicklung (AGRI), Beschäftigung Soziales und Chancengleichheit (EMPL) Maritime Angelegenheiten und Fischerei (MARE) und Regionalpolitik und Stadtentwicklung (REGIO) der Europäischen Kommission (2013)

²⁵ **EMFF**: BE, BG, CY, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HR, IE, IT, LT, LV, PL, PT, RO, SI, SE; **EFRE**: AT, BE, CZ, BG, DE, ES, FI, FR, GB, GR, HU, IT, NL, PL, PT, RO, SI, SE, SK; **ESF**: BG, CZ, DE, ES, FI, FR, GB, GR, HU, IT, LT, PL, PT, RO, SE.

²⁶ BE, HR, IE, LU, MT, RO.

Ici, la mise en œuvre du CLLD dans les zones rurales s'effectue exclusivement via le FEADER. En revanche, dans les « villes et zones urbaines », une approche multi-fonds (FEDER, FSE) est possible.

L'une des raisons d'utiliser l'approche multi-fonds est la garantie d'une plus grande souplesse et d'une efficacité accrue pour la stratégie de développement. Un autre avantage fréquemment mentionné de l'utilisation de plusieurs Fonds ESI est la maximisation de l'impact des stratégies de développement. Les raisons de l'utilisation de l'approche mono-fonds sont, entre autres, la simplification des aides, la réduction de la charge administrative ou la faiblesse des capacités de mise en œuvre à disposition (administration, parties prenantes). Toutefois, aucune affirmation générale ne peut être déduite de ces indications quant aux raisons d'une approche mono ou multi-fonds.

Le CLLD est uniquement mis en œuvre de façon transfrontalière dans le cadre du programme de coopération INTERREG Italie-Autriche 2014-2020. Les zones concernées par le CLLD sont les zones frontalières du côté italien et autrichien de la région du programme (cf. chapitre 4.5).

3.3 Motifs de la mise en œuvre du CLLD

Même si la mise en œuvre du CLLD est obligatoire dans le cadre du FEADER, la majorité des États membres et des Lands ont présenté les motifs justifiant l'utilisation du CLLD. Les principaux motifs peuvent être résumés comme suit :

Approche établie - Le principe ascendant sur lequel le CLLD repose est devenu une approche bien établie de mise en œuvre, par exemple, dans le cadre de l'approche LEADER pour la période de financement 2007-2013 ou les périodes de financement précédentes. Cette approche a donné lieu à des expériences positives par le passé. Le principe ascendant est largement accepté par la population locale.

Promotion de l'engagement local - Par l'implication des acteurs locaux, le CLLD soutient l'engagement local mis en valeur, par exemple, par des mesures de sensibilisation, la coopération au sein du GAL et la participation de la population locale aux processus de décision. Dans ces territoires, la société civile est ainsi renforcée et l'identification des citoyens avec la région peut être accrue.

Prise en compte des spécificités locales - Dans le cadre du CLLD, des stratégies de développement régionales à long terme devant être portées par la population locale sont décidées. Ces stratégies forment des solutions reposant sur les ressources et les potentiels locaux. Le CLLD regroupe les forces et les compétences locales du secteur public et privé en faveur du développement territorial. Dans le cadre du CLLD, des mesures ayant un impact direct sur la région sont mises en œuvre.

Renforcement de la cohésion territoriale - En s'appuyant sur les stratégies de développement local intégrées, le CLLD soutient la cohésion territoriale et le développement à l'échelon local. Le CLLD contribue ainsi au développement équilibré des territoires concernés.

Développement territorial intégré - Le CLLD est un instrument permettant un développement territorial intégré, ce d'autant plus que l'éventail de thèmes possibles traités par les stratégies de développement peut être élargi au moyen de l'approche multi-fonds dans le cadre du CLLD.

Une valeur ajoutée vis-à-vis des projets individuels - Les défis dans les zones géographiques concernées par le CLLD requièrent des approches et des solutions spécifiques. Grâce à la prise en compte des besoins locaux spécifiques et des synergies possibles pouvant découler de stratégies de développement intégrées,

cette démarche génère une valeur ajoutée par rapport à des projets individuels non conçus pour l'échelon local.

Génération de synergies - Grâce à l'approche multi-fonds dans le cadre du CLLD, il est possible d'inclure différents domaines d'intervention. Cette approche ouvre la voie à la création de nouvelles synergies qui n'étaient pas possibles dans le cadre de l'approche LEADER. Le CLLD permet ainsi de mettre en œuvre des projets basés intégralement sur un financement sur mesure.

Amélioration de la cohésion sociale et territoriale - Le CLLD est un instrument permettant d'aider les régions à se soutenir elles-mêmes selon le principe de subsidiarité. Les régions peuvent élaborer leurs mesures, projets et solutions de manière autonome et responsable et développer ainsi leurs potentiels et leurs capacités. L'approche dans le cadre du CLLD contribue ainsi à améliorer la cohésion sociale et territoriale.

Stimuler les innovations - Le CLLD est un instrument approprié pour stimuler les innovations en particulier à l'échelon local. Cet instrument est flexible et peut ainsi être adapté aux besoins locaux et exploiter les potentiels locaux. Le CLLD mise sur l'échelon le plus bas, à savoir l'échelon local, et est à même de stimuler les innovations portées par les acteurs sur place.

En résumé, il convient de retenir qu'il existe une grande concordance entre les motivations des États membres de l'UE et des Lands allemands s'agissant de la mise en œuvre du CLLD et les objectifs de l'AT2020.

3.4 Orientation thématique du CLLD

Des axes thématiques spécifiques pour la mise en œuvre du CLLD dans les différents types de régions sont mentionnés. Ces axes thématiques spécifiques ont été regroupés par domaines thématiques. Les domaines thématiques abordés par le CLLD sont l'économie, le tourisme, la nature et l'environnement, les infrastructures, les services et les fonctions de base ou encore les conditions de vie et l'inclusion sociale. Les axes thématiques de ces domaines mentionnés pour les trois types de régions sont adaptés au contexte géographique du type de région correspondant. Les axes thématiques classiques pour les zones rurales sont désormais étendus aux zones urbaines dans certains États membres.

3.5 L'ITI dans les Lands allemands

La mise en œuvre de l'ITI en Allemagne est soumise à la décision de chacun des Lands. Pour la période de financement 2014-2020, l'ITI n'est pas utilisé dans la majorité des Lands allemands. L'approche ITI est mise en œuvre dans seulement deux Lands, le Bade-Wurtemberg et le Schleswig-Holstein.

En **Bade-Wurtemberg**, l'ITI est mis en œuvre dans le cadre du concours « RegioWIN - La compétitivité par l'innovation et le développement durable ». L'ITI est ici mis en œuvre par les moyens financiers du programme FEDER (68,21 millions d'euros²⁷) et intervient dans le cadre du développement urbain durable (Règlement UE 1301/2013 article 7).

En raison des différents défis structurels, la force d'innovation du Bade-Wurtemberg n'est pas répartie de façon homogène dans toutes les régions. Pour cette raison, les régions du Bade-Wurtemberg ont dû trouver une réponse stratégique à leurs défis structurels spécifiques. Dans le cadre du concours « RegioWIN »,

²⁷ Cela correspond à 27,6 % des ressources FEDER conformément au PO FEDER Bade-Wurtemberg de 246,6 millions d'euros au total.

tous les espaces fonctionnels entourant les pôles urbains de la zone géographique couverte par le programme peuvent être soutenus. En outre, les deux axes prioritaires du programme FEDER (A : recherche, développement technologique et innovation, B : réduction des émissions de CO₂) peuvent être appréhendés selon une pondération et une combinaison différente en fonction des besoins régionaux.²⁸ En bref, le concours « RegioWIN » vise à encourager des approches intégrées en faveur du développement régional axé sur les innovations. Celles-ci doivent permettre à leur tour de mieux identifier les potentiels de croissance et d'innovation régionaux et de soutenir des projets essentiels contribuant de façon spécifique au développement de ces espaces.²⁹

Dans le cadre du concours « RegioWIN » organisé à l'échelon du Land entier, des stratégies régionales comprenant également des projets phare ont tout d'abord été élaborés et évalués par un jury indépendant. Par la suite, les concepts de stratégie régionale récompensés ont été déclinés sous forme de concepts de développement territorial réalisables par des projets concrets. Ces projets et les projets phare devant être financés par le FEDER ont également été évalués par le jury. Début 2015, 11 régions et 21 projets phare ont été récompensés.³⁰

En [Schleswig-Holstein](#), l'ITI est utilisé sur la côte ouest du Schleswig-Holstein et est financé par le FEDER. La mise en œuvre concrète de l'ITI en Schleswig-Holstein est décrite plus précisément dans le cas pratique correspondant au chapitre 4.6.

3.6 L'ITI dans les États membres de l'UE

L'utilisation de l'ITI pour la période de financement 2014-2020 n'est pas obligatoire pour les États membres de l'UE. La majorité, au total 20 États membres de l'UE, ont opté pour l'utilisation de l'ITI. Différentes approches de mise en œuvre de l'ITI sont appliquées par les États membres concernés.

Outre l'utilisation obligatoire du Fonds FEDER, la majorité des États membres ont recours à des ressources supplémentaires dans le cadre du FSE³¹ pour [financer l'ITI](#). Seuls quatre États membres³² prévoient l'utilisation de ressources provenant du FC en complément du FEDER et du FSE pour la mise en œuvre de l'ITI. Trois États membres³³ ont recours à des moyens financiers complémentaires provenant du FEADER. De même, trois États membres³⁴ ont recours à des ressources supplémentaires du FEAMP. Globalement, la majorité des États membres utilise une approche multi-fonds pour mettre en œuvre l'ITI et la majeure partie d'entre eux combinent exclusivement le FEDER et le FSE.

Le tableau 2 donne une vue d'ensemble de la dotation financière des Fonds ESI utilisés dans le cadre de l'ITI. Seuls les États membres de l'UE pour lesquels des indications sur la dotation financière figurent dans les accords de partenariat sont listés dans le tableau (12 sur 20).

²⁸ Ministerium für Ländlichen Raum und Verbraucherschutz Baden-Württemberg (2014)

²⁹ Ministerium für Ländlichen Raum und Verbraucherschutz Baden-Württemberg (2014)

³⁰ Landesamt für Geoinformation und Landentwicklung Baden-Württemberg (2015)

³¹ BE, CZ, ES, FI, GB, HR, LI, NL, PL, RO, SE, SK.

³² CZ, HR, LT, RO, SI.

³³ FR, GR, RO.

³⁴ ES, GR, RO.

Tableau 2: Vue d'ensemble des ressources ITI mobilisées par État membre

(États membres pour lesquels des indications sur la dotation financière figurent dans les accords de partenariat)

Source : Accords de partenariat des États membres de l'UE (en partie calculs propres)

État membre		FEDER	FSE	FEADER	FEAMP	FC	Total
Allemagne	en euros	98.210.000	-	-	-	-	98.210.000
	en % du Fonds ESI	-	-	-	-	-	-
Finlande	en euros	39.460.000	n.i. ³⁵	-	-	-	-
	en % du Fonds ESI	5 %	-	-	-	-	-
Croatie	en euros	273.351.269	42.000.000	-	-	50.000.000	365.351.269
	en % du Fonds ESI	6,32 %	2,77 %	-	-	1,95 %	3,4 %
Lettonie	en euros	230.848.621	-	-	-	-	-
	en % du Fonds ESI	9,61 %	-	-	-	-	-
Lituanie	en euros	551.127.000	19.481.000	-	-	130.000.000	700.608.000
	en % du Fonds ESI	n.i.	n.i.	-	-	n.i.	n.i.
Luxembourg	en euros	n.i.	-	-	-	-	-
	en % du Fonds ESI	6 %	-	-	-	-	-
Pays-Bas	en euros	45.563.293	25.000.000	-	-	-	70.563.293
	en % du Fonds ESI	9 %	5 %	-	-	-	4,1 %
Pologne	en euros	2.112.300.000	272.600.000	-	-	-	2.384.900.000
	en % du Fonds ESI	5,2 %	2,4 %	-	-	-	2,8 %
Roumanie	en euros	709.620.000	76.000.000	168.000.000	50.000.000	107.640.000	1.111.260.000
	en % du Fonds ESI	6,6 %	1,6 %	2,1 %	29,7 %	1,5 %	3,6 %
Suède	en euros	autour de 50.000.000	n.i. ³⁶	-	-	-	-
	en % du Fonds ESI	n.i.	n.i.	-	-	-	-
Slovaquie	en euros	900.526.861	n.i.	-	-	-	-
	en % du Fonds ESI	12,23 %	n.i.	-	-	-	-
Slovénie	en euros	107.130.370	-	-	-	10.000.000	117.130.370
	en % du Fonds ESI	7,7 %	-	-	-	1,1 %	5,12 %

Il ressort nettement du tableau que, dans chaque État membre où l'ITI est utilisé, la plus grande partie du financement provient du FEDER. La part des ressources FEDER dans le financement global de l'ITI est comprise entre 63,9 % et 91,4 % pour les États membres utilisant plusieurs Fonds pour le financement de l'ITI. Pour les États membres utilisant des ressources du FSE pour financer l'ITI, le volume des ressources FSE est nettement inférieur au volume des ressources au titre du FEDER. La part des ressources utilisées au titre du FSE dans le financement global de l'ITI est comprise entre 2,7 % et 35,4 %. Concernant les autres Fonds utilisés, trop peu d'indications étaient disponibles dans les accords de partenariat pour être analysées.

Dans les États membres de l'UE, l'ITI est utilisé dans différents [types de régions](#) qui mettent l'accent sur des [axes thématiques](#) spécifiques.

Dans les villes et les zones urbaines, les quartiers socialement défavorisés et les régions métropolitaines, l'ITI intervient dans le cadre du développement urbain durable. Cela concerne douze des États membres en question. Les axes thématiques devant être abordés par les différentes approches dans le cadre du

³⁵ Des ressources FSE sont utilisées mais aucune part affectée n'est réservée à l'avance.

³⁶ Une combinaison des Fonds structurels est possible et doit être utilisée lorsqu'elle s'avère judicieuse, par exemple avec le Fonds social.

développement urbain durable sont variés. Globalement, ces axes thématiques peuvent être regroupés en trois domaines thématiques : économie (par exemple croissance économique durable), environnement (par ex. changement climatique) et développement social durable (par exemple lutte contre la pauvreté) (cf. chapitre 4.10).

Concernant les régions métropolitaines, on constate en outre que le lien fonctionnel entre les villes-pôles des régions métropolitaines et la zone périurbaine qui les entoure peut être amélioré. L'accent est mis sur des champs thématiques tels que le renforcement de la circulation ou de la recherche et de l'innovation dans l'ensemble des régions métropolitaines (cf. chapitre 4.8).

Dans certains États membres, l'ITI est également utilisé dans des régions fonctionnelles. Ces territoires sont notamment des espaces économiques régionaux particulièrement touchés par le changement structurel et/ou la crise économique et financière. Des axes thématiques de l'ITI dans ces régions sont par exemple la stabilisation de l'économie ou la création d'emplois (cf. chapitre 4.9).

En outre, dans certaines régions, l'ITI est utilisé pour soutenir le développement dans des zones rurales et les périphéries. Les axes thématiques abordés par l'ITI sont très variés. Ils comptent notamment l'amélioration des services de base ou le développement durable de l'économie régionale (cf. chapitre 4.7).

L'ITI est mis en œuvre de façon transfrontalière dans le cadre du programme de coopération INTERREG Italie-Slovénie 2014-2020. Cette coopération qui existe depuis plusieurs années dans le cadre du GECT entre les villes de Gorizia (IT), Nova Gorica et Šempeter-Vrtojba (SLO) doit être poursuivie. Avec la mise en œuvre de l'ITI, les participants espèrent entre autres la création d'un cadre en vue d'une coopération stratégique stable au sein de cette région urbaine divisée par une frontière.³⁷

Les règles de gouvernance dans le cadre de l'ITI montrent que, dans la majorité des États membres de l'UE, la mise en œuvre de l'ITI est assurée en premier lieu par les autorités de gestion compétentes des Fonds ESI concernés. Si plusieurs autorités de gestion de différents Fonds ESI sont impliquées au sein d'un ITI, les activités des autorités de gestion doivent être coordonnées.

Dans certains États membres, l'ITI est mis en œuvre par des organismes intermédiaires existants ou nouvellement créés. Bien que ces organismes se distinguent par leurs tâches concrètes en fonction du pays, ils ont en commun l'implication institutionnelle de représentants de l'échelon régional, sous-régional et local. Certains domaines d'activités sont mis en œuvre par plusieurs organismes. Il s'agit par exemple de la préparation de la mise en œuvre des stratégies de développement, de la coordination des stratégies de développement ou de la sélection des projets, ainsi que de la surveillance de la mise en œuvre des stratégies de développement.

³⁷ Regione Autonoma Friuli Venezia Giulia (2015)

3.7 Motifs de la mise en œuvre de l'ITI

Les motifs de l'utilisation de l'ITI dans les États membres de l'UE sont notamment :

Approche intégrée - L'approche intégrée de l'ITI permet de créer de nouvelles impulsions pour le développement territorial. L'ITI est considéré comme une approche prometteuse pour le développement territorial ciblé en raison de l'intégration possible de plusieurs fonds et échelons administratifs, en lien avec l'intégration des dimensions géographiques.

Effet levier - Les États membres espèrent que l'action ciblée de deux ou plusieurs Fonds ESI aura un effet levier sur le développement territorial. Grâce aux financements combinés de Fonds ESI dans le cadre de l'ITI, ils espèrent un plus grand impact des projets sur le territoire.

Approche stratégique - Les stratégies de développement dans le cadre de l'ITI permettent de créer un horizon stratégique unique pour la région, axé sur des objectifs concrets et coordonnant les développements futurs. Les investissements au titre de l'ITI permettent aux régions concernées par l'ITI d'élaborer une stratégie de développement adaptée aux défis concrets et axée sur les mesures aussi bien transversales que spécifiques au secteur. Conjointement avec l'intégration de différents échelons administratifs, l'approche de terrain peut ainsi être conçue de façon vivante en intégrant des acteurs régionaux en vue d'un développement territorial ciblé.

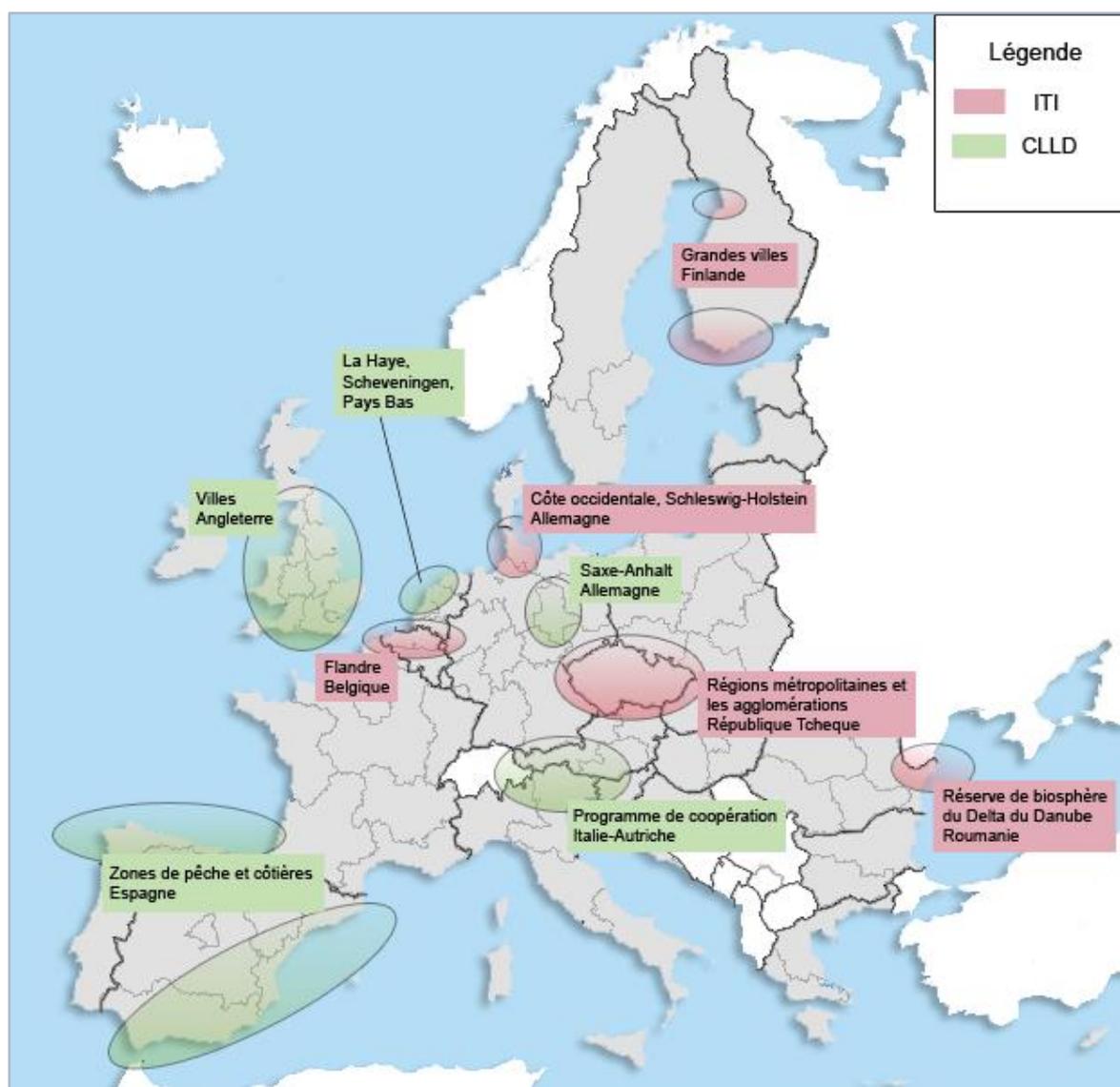
En résumé, il convient de retenir la grande concordance entre les motifs de mise en œuvre de l'ITI et les objectifs de l'AT2020.

4 Cas pratiques

Ce chapitre présente cinq cas pratiques de la mise en œuvre du CLLD d'une part et de l'ITI d'autre part à l'échelon national et régional des États membres de l'UE. Les cas pratiques sélectionnés concernent différents types de régions comme des zones rurales, des villes, des régions métropolitaines etc. En l'occurrence, diverses approches sont prévues pour la mise en œuvre du CLLD et de l'ITI. La figure 3 montre une vue d'ensemble des cas pratiques de mise en œuvre du CLLD et de l'ITI.

Figure 3: Cas pratiques de mise en œuvre du CLLD et de l'ITI dans les États membres de l'UE

Source: DSN - Connecting Knowledge 2015, illustration propre, carte de base : Eurostat - GISCO, 2014

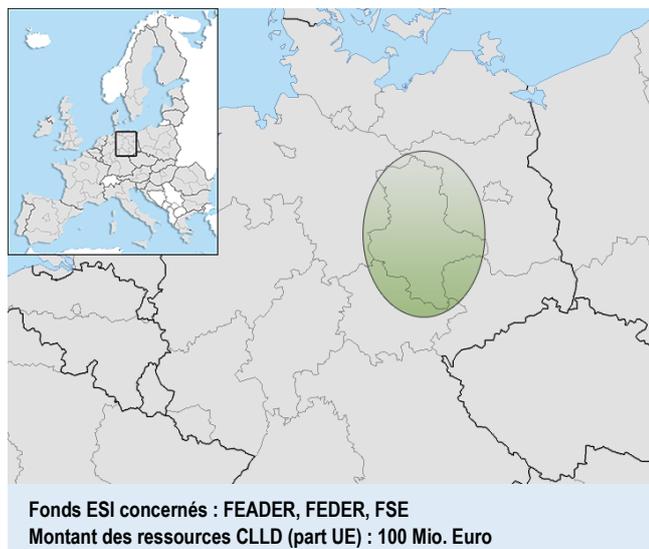


4.1 Le CLLD en Saxe-Anhalt

ALLEMAGNE

En Saxe-Anhalt, l'approche CLLD est appliquée dans les zones rurales et urbaines du Land. À l'exception du territoire communal des villes de Magdebourg et de Halle (Saale) et des quartiers majoritairement urbains de la ville de Dessau-Roßlau, les territoires financés correspondent à la superficie intégrale du Land de Saxe-Anhalt.³⁸

En Saxe-Anhalt, la mise en œuvre du CLLD repose sur une approche multi-fonds. Au total, le Land met à disposition 100 millions d'euros de ressources au titre du CLLD en provenance du FEADER (80 millions d'euros)³⁹, du FEDER (14 millions d'euros)⁴⁰ et du FSE (6 millions d'euros)⁴¹. La Saxe-Anhalt est le seul Land en Allemagne qui utilise une approche multi-fonds dans le cadre de ces trois Fonds ESI. Dans leur stratégie de développement, les territoires CLLD ont fixé les Fonds ESI devant être utilisés. Les territoires CLLD ont donc décidé eux-mêmes si leur stratégie devait être financée par un, deux ou les trois Fonds ESI. Les défis spécifiques du territoire CLLD concerné ont joué un rôle important dans le choix du Fonds ESI.⁴²



L'approche CLLD dans les zones rurales de Saxe-Anhalt est déjà utilisée dans le cadre du FEADER depuis trois périodes de programmation. L'approche multi-fonds permet de nouvelles possibilités de coopération au sein des villes à l'échelon local et de nouvelles formes de coopération intersectorielle ainsi qu'entre les zones rurales et urbaines. L'utilisation intégrée des Fonds ESI doit contribuer à encourager les synergies entre ces Fonds ESI.⁴³

En Saxe-Anhalt, 23 territoires au total sont soutenus dans le cadre du CLLD.⁴⁴ Le choix des territoires CLLD a eu lieu dans le cadre d'une procédure concurrentielle dans tout le Land. Un groupe d'experts composé de représentants des partenaires économiques et sociaux, des associations de collectivités locales, des communautés de travail pour la mise en œuvre du développement rural ainsi que des services concernés du Land a été chargé de sélectionner les territoires CLLD. Pour assister le groupe d'experts dans sa décision, des experts externes pouvaient être mis à contribution pour évaluer les stratégies sou-

³⁸ Verwaltungsbehörde, Ministerium der Finanzen des Landes Sachsen-Anhalt (2014)

³⁹ Ibidem

⁴⁰ Ministerium der Finanzen des Landes Sachsen-Anhalt (2014a)

⁴¹ Ministerium der Finanzen des Landes Sachsen-Anhalt (2014b)

⁴² Verwaltungsbehörde, Ministerium der Finanzen des Landes Sachsen-Anhalt (2014)

⁴³ Ministerium der Finanzen des Landes Sachsen-Anhalt (2014c)

⁴⁴ Ministerium der Finanzen des Landes Sachsen-Anhalt (2015)

⁴⁵ Ibidem

Des structures ont été mises en place à l'échelon du Land pour le pilotage et la coordination stratégique des autorités de gestion compétentes des Fonds ESI. En outre, des mécanismes de coordination ont été établis au niveau de la mise en œuvre pour le pilotage opérationnel et financier.⁴⁶

La mise en œuvre du CLLD doit soutenir des axes thématiques spécifiques. Ces derniers comptent notamment l'amélioration de la force économique dans les zones rurales de Saxe-Anhalt ainsi que la sauvegarde des infrastructures techniques, économiques, culturelles et sociales afin de renforcer les services publics de base. Le CLLD doit également soutenir un environnement durable, la protection de l'environnement, le tourisme rural et les infrastructures culturelles. Par ailleurs, l'objectif est d'exploiter le potentiel de la population active par diverses mesures telles que la qualification, par des solutions de conciliation de la vie de famille et professionnelle ou encore par des conditions de travail adaptées à l'âge. Enfin, le CLLD doit favoriser la réduction des départs, notamment des jeunes et les encourager à revenir.⁴⁷



Thorsten Kroll

Directeur de "autorité de gestion FEDER/FSE Saxe-Anhalt (Ministère des Finances du Land de Saxe-Anhalt)

Photo : Ministère des Finances du Land de Saxe-Anhalt

1. Quels avantages la Saxe-Anhalt attend-elle de la mise en œuvre du CLLD ?

Le programme LEADER a été mis en œuvre avec succès pendant 20 ans en Saxe-Anhalt. Le Land veut maintenant poursuivre cette expérience avec le CLLD. Étant donné que l'autorité de gestion européenne du FEDER et du FSE, ainsi que les groupes d'action locale se trouvent en tête de cette nouvelle procédure du CLLD, on peut s'attendre à ce que les objectifs des stratégies de développement local avalisées soient plus facilement atteints grâce aux ressources du FEDER et du FSE. L'offre de financement est nettement étendue. Grâce à l'approche multi-fonds, des synergies qui auparavant restaient inutilisées sont désormais exploitées. L'un des objectifs majeurs du CLLD est d'identifier les besoins de développement local.

2. Quels sont les caractéristiques et les défis particuliers concernant le fonctionnement et le champ d'application de l'approche CLLD utilisée ?

La Saxe-Anhalt mise sur des procédures qui ont fait leur preuve dans le cadre du programme LEADER avec le FEADER. Celles-ci sont mises en œuvre grâce à une étroite coopération entre l'autorité de gestion FEADER et l'autorité de gestion FEDER/FSE. Ainsi, la procédure utilisée pour le CLLD avec le FEDER et le FSE est celle utilisée depuis 2005, à savoir la sanctuarisation des ressources, sur plusieurs années, pour des groupes d'action locale, sans droit légitime. Cette sécurité de planification entraîne une grande motivation au sein des groupes d'action locale. Selon l'état actuel des choses, le CLLD doit être appliqué via des directives de financement du FEDER et du FSE restant à définir. À cette fin, des capacités doivent être développées au sein des autorités de gestion et des groupes d'action locale avant le début du financement. Les groupes d'action locale seront notamment soutenus par des formations.

3. Quelle contribution apporte l'approche CLLD à la mise en œuvre de l'Agenda territorial 2020 dans les régions couvertes par le programme ?

L'élaboration des politiques par le biais du CLLD contribue à la cohésion territoriale et à la mise en œuvre des objectifs de la stratégie « Europe 2020 » grâce à la prise en compte de la dimension territoriale. L'activation du potentiel territorial au moyen des stratégies locales permet de lancer un développement territorial intégré. La plupart des groupes d'action locale en Saxe-Anhalt ont appris entretemps à analyser les forces et faiblesses de leur région et à élaborer de bonnes stratégies sur mesure en fonction des particularités locales. Le CLLD est ainsi un jalon indispensable sur la voie de l'avenir du financement de l'UE.

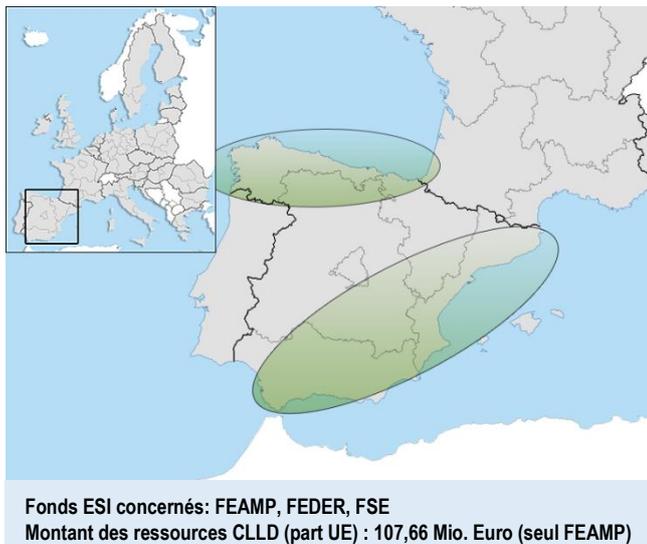
⁴⁶ Verwaltungsbehörde, Ministerium der Finanzen des Landes Sachsen-Anhalt (2014)

⁴⁷ Verwaltungsbehörde, Ministerium der Finanzen des Landes Sachsen-Anhalt (2014)

4.2 Le CLLD dans les zones de pêche et côtières

ESPAGNE

Outre la mise en œuvre du CLLD dans les zones rurales et les villes, cet instrument est également mis en œuvre dans les zones de pêche et côtières⁴⁸ d'Espagne. Des critères physiques, économiques et sociaux sont évalués afin de déterminer si un territoire est éligible à des subventions pour ce type d'espace. Les critères incluent le type de territoire (par exemple petites communes côtières avec des activités de pêche), l'existence de groupements de producteurs et de groupements professionnels pour la pêche ou encore le poids du secteur de la pêche (part de la population travaillant dans le secteur de la pêche par rapport à la population totale du territoire).⁴⁹



Les zones de pêche et zones côtières traditionnelles dans la plupart des régions espagnoles se caractérisent par des changements structurels, sociaux et environnementaux.⁵⁰ Ces territoires sont fréquemment marqués par le déclin démographique et le vieillissement de la population, la faiblesse de l'activité économique et le chômage, le manque de services publics de base ou des problèmes écologiques.⁵¹ Malgré ces faiblesses, ces régions présentent un fort potentiel dans différents secteurs économiques et écologiques. Des opportunités existent par exemple par le lien fort entre le secteur de la pêche et du tourisme. Afin que ce potentiel s'épanouisse, une approche intégrée comme celle mise en œuvre dans le cadre du CLLD s'avère utile.⁵²

Dans le cadre du programme FEAMP espagnol, le CLLD est rattaché à la priorité 4 « Création d'emplois et amélioration de la cohésion territoriale ». Dans les zones de pêche et côtières d'Espagne, le CLLD est principalement financé par le FEAMP. À cette fin, des ressources CLLD d'un montant de 107,66 millions d'euros sont mises à disposition.⁵³ Le cas échéant, les stratégies de développement financées par le FEAMP peuvent également être financées par des ressources provenant du FEDER et du FSE dans le cadre du CLLD. Cette décision est prise conjointement par les groupes d'action locale de la pêche (GALP) et les autorités de gestion, ainsi que les éventuels organismes intermédiaires des programmes. Elle dépend de l'orientation thématique des stratégies. Si les champs d'action des stratégies de développement dans le cadre du CLLD se chevauchent de façon excessive dans les zones rurales et côtières, ces territoires peuvent être gérés par un GAL (LEADER) et un GALP présentant la même structure de gestion.

⁴⁸ Les zones de pêche et côtières sont composées de zones côtières ou de zones en partie côtières présentant des activités liées à la pêche, à la mytiliculture, à l'aquaculture et à d'autres branches économiques.

⁴⁹ Ministerio de Agricultura, Alimentación y Medio Ambiente (2014)

⁵⁰ Ibidem

⁵¹ Ministerio de Hacienda y Administraciones Publicas (2014)

⁵² Ministerio de Agricultura, Alimentación y Medio Ambiente (2014)

⁵³ Ibidem

Le cas échéant, l'intervention du FEAMP peut être limitée principalement aux territoires liés au secteur de la pêche.⁵⁴

Les stratégies de développement dans le cadre du CLLD dans les zones de pêche et côtières doivent contribuer à la création d'emplois. Par exemple, la mise en réseau accrue du tourisme fortement présent sur les côtes avec de nouvelles offres du secteur de la pêche peut conduire à l'augmentation du nombre d'emplois dans les zones concernées. En outre, les stratégies CLLD doivent permettre d'augmenter la valeur des produits issus de la pêche. Il est possible d'atteindre cet objectif par exemple par des campagnes marketing, des mesures de sensibilisation ou des améliorations de la qualité. Par ailleurs, le CLLD doit contribuer à la diversification de l'économie locale par le biais de nouvelles activités économiques. Par exemple, de nouvelles offres peuvent être créées grâce à la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel. Grâce à de telles mesures, on peut s'attendre également à un impact positif sur les conditions de vie de la population locale.⁵⁵

Le CLLD est mis en œuvre dans les zones de pêche et côtières par des organismes intermédiaires à l'échelon des communautés autonomes d'Espagne.⁵⁶ Ces organismes intermédiaires sont compétents par exemple pour la sélection des stratégies de développement. Des critères généraux ont été établis pour la sélection de ces stratégies de développement. En outre, les organismes intermédiaires peuvent spécifier ces critères pour la région autonome en question et les conditions particulières qui leur sont applicables.⁵⁷



José Vicente Palmero Jorro

Chef de département de l'unité de soutien (MAGRAMA)

Photo : José Vicente Palmero Jorro (MAGRAMA)

1. Quels avantages L'Espagne attend-elle de la mise en œuvre du CLLD dans les zones de pêche et côtières ?

L'objectif principal pour cette période sera la création d'emplois. Nous débuterons la mise en œuvre du CLLD après approbation du programme espagnol du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche. Nous croyons fermement aux potentiels économiques de ces zones, car il existe un grand nombre de possibilités d'exploitation durable des ressources naturelles et humaines existantes. Le CLLD devrait être le catalyseur du développement dans ces régions, car les citoyens et les partenaires économiques, politiques et sociaux sont plus à même de le mettre en œuvre. Pour cette raison, nous espérons réellement atteindre cet objectif, tout spécialement dans le contexte actuel du chômage en Espagne.

2. Quels sont les caractéristiques et les défis particuliers concernant le fonctionnement et le champ d'application de l'approche CLLD utilisée ?

Le CLLD veut mobiliser les communautés et les organisations locales afin de les impliquer dans la réalisation des objectifs stratégiques Europe 2020. Le principal défi consistera à impliquer le secteur de la pêche dans le CLLD, cette communauté étant appelée à devenir l'acteur principal du projet. Il s'agira également de former les acteurs dans divers secteurs, notamment dans le secteur du management et des questions financières et juridiques. Enfin, une bonne communication sera essentielle pour trouver des promoteurs avec des projets adéquats.

3. Quelle contribution apporte l'approche CLLD à la mise en œuvre de l'Agenda territorial 2020 dans les régions couvertes par le programme ?

Le CLLD contribuera précisément à atteindre les objectifs définis dans l'agenda territorial 2020, en consolidant et en renforçant les économies locales. Cette croissance sera induite par des acteurs locaux qui connaissent parfaitement leurs besoins et leurs potentiels, ce qui contribuera à un développement cohérent. Ceci permettra en outre de gérer les problèmes de dépeuplement dans ces zones. Enfin, puisqu'il s'agit de projets relatifs à l'environnement et à l'héritage culturel, le CLLD contribuera également à cette priorité de l'agenda territorial.

⁵⁴ Ministerio de Hacienda y Administraciones Públicas (2014)

⁵⁵ Ministerio de Agricultura, Alimentación y Medio Ambiente (2014)

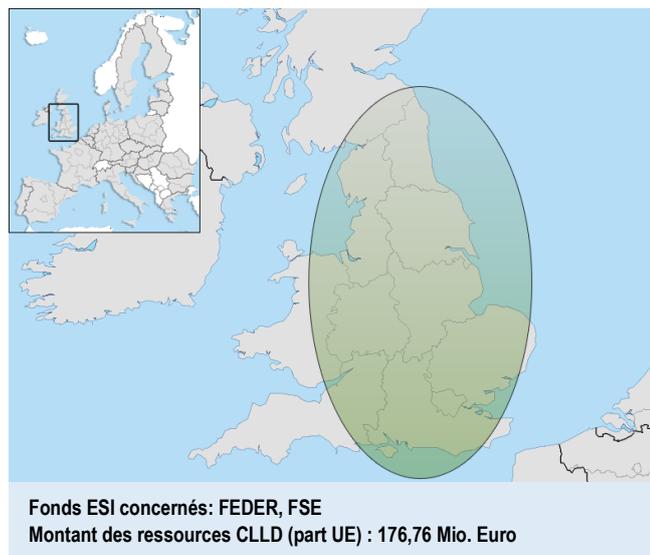
⁵⁶ Ibidem

⁵⁷ Ibidem

4.3 Le CLLD dans les villes

ANGLETERRE

En Angleterre, le CLLD est limité aux territoires faisant partie des 20 % des territoires les plus défavorisés socialement selon l'indice de privations multiples (« Index of Multiple Deprivation »)⁵⁸ dans les régions développées et en transition. En d'autres termes, le CLLD se concentre principalement sur les zones urbaines de ces régions. Les zones géographiques hors de ces limites peuvent être rattachées au territoire CLLD si elles sont limitrophes ou constituent une unité économique fonctionnelle avec le territoire CLLD.⁵⁹



Les régions urbaines défavorisées dans lesquelles le CLLD peut être mis en œuvre présentent des disparités économiques vis-à-vis des autres régions moins défavorisées. Ces disparités concernent par exemple le taux d'emploi, l'entreprenariat, la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME), l'accès au marché du travail ou le produit intérieur brut. Le CLLD doit permettre d'éliminer ces disparités en soutenant les démarches innovantes en faveur du développement économique local dans ces zones urbaines.⁶⁰

Le CLLD dans les zones urbaines socialement défavorisées est financé par le FEDER et le FSE. Dans le cadre du programme anglais FEDER 2014-2020, le CLLD figure dans l'objectif spécifique 8.1 « Pour renforcer les capacités de développement économique des zones défavorisées au sein des communautés ». À cet égard, des ressources de l'ordre de 36,56 millions d'euros⁶¹ sont prévues pour le financement du CLLD.⁶² Dans le programme FSE 2014-2020, le CLLD est soutenu dans le cadre de la priorité 1 « Dont les marchés de l'emploi » à hauteur de 65,8 millions d'euros^{63,64}. Les territoires CLLD décident eux-mêmes si les ressources CLLD provenant du FEDER et du FSE doivent être utilisées dans le cadre d'une approche multi-fonds ou mono-fonds financée par un seul Fonds (FEDER ou FSE). Lors de la sélection du Fonds, les spécificités locales et les objectifs des stratégies de développement qui y sont liés jouent un rôle important. L'utilisation des financements au titre du CLLD provenant du FEDER et du FSE pour les zones urbaines complètent les approches CLLD existantes dans les zones rurales et les zones de pêche et côtières financées principalement par le FEADER et le FEAMP.⁶⁵

Dans les zones urbaines, les ressources au titre du CLLD provenant du FEDER sont principalement utilisées pour les besoins des communes et des PME. En complément, le FSE soutient des personnes et des

⁵⁸ Le « Index of Multiple Deprivation » est un indicateur permettant d'identifier les régions défavorisées. Son calcul tient compte des facteurs suivants : revenus, emploi, santé/handicap, formation/qualification, logement et services, criminalité et espace de vie.

⁵⁹ Department for Communities and Local Government - United Kingdom (UK) (2015a); Department of Work and Pensions - UK (2014)

⁶⁰ Department for Communities and Local Government - UK (2015a)

⁶¹ Le montant des ressources au titre du CLLD est destiné aux régions développées et en transition et n'inclut pas les ressources au titre du CLLD pour les régions moins développées.

⁶² Department for Communities and Local Government - UK (2015a)

⁶³ Le montant des ressources au titre du CLLD est destiné aux régions développées et en transition et n'inclut pas les ressources au titre du CLLD pour les régions moins développées.

⁶⁴ Department of Work and Pensions - UK (2014)

⁶⁵ Department for Communities and Local Government - UK (2015a)

groupes défavorisés dans ces régions. Les axes clés devant être abordés au moyen du CLLD dans le cadre du FEDER sont par exemple la promotion de la compétitivité des PME par l'accès aux réseaux et aux prestations de service. En outre, il convient d'améliorer les infrastructures des entreprises pour répondre aux besoins du marché. Il convient par ailleurs de trouver des solutions permettant aux territoires défavorisés de profiter du développement économique supérieur des territoires voisins.⁶⁶ Les axes thématiques devant être abordés grâce aux ressources du FSE au titre du CLLD sont par exemple la réduction de l'isolement social et économique, en particulier des personnes et des groupes défavorisés. En outre, les ressources du FSE doivent permettre de financer l'insertion ou la réinsertion sur le marché du travail.⁶⁷

Dans le cadre de l'application du CLLD au moyen d'une approche multi-fonds, les autorités de gestion du FEDER et du FSE coopèrent étroitement. Cette coopération concerne par exemple l'appel d'offres et l'évaluation des stratégies de développement soumises pour le CLLD.⁶⁸ Les stratégies de développement locales sont sélectionnées dans le cadre d'un concours. L'autorité de gestion évalue les stratégies de développement pour le CLLD des différents GAL selon divers critères et prend sa décision.⁶⁹



David Morrall
Chef de la politique 2014-2020,
FEDER (DCLG)
Photo: DCLG

1. Quels avantages l'Angleterre attend-elle de la mise en œuvre du CLLD dans les villes et les zones urbaines ?

En Angleterre, le CLLD se concentre sur les régions les plus pauvres. En effet, nous considérons que le CLLD est particulièrement utile dans les zones urbaines et dans certaines zones rurales souffrant d'une carence structurelle et où de nombreuses barrières bloquent la croissance économique et l'insertion économique de certains groupes et individus. Afin de garantir une certaine pérennité, les acteurs locaux doivent prendre eux-mêmes la barre, élaborer et proposer des solutions. C'est pourquoi le CLLD est l'option retenue en l'occurrence.

2. Quels sont les caractéristiques et les défis particuliers concernant le fonctionnement et le champ d'application de l'approche CLLD utilisée ?

Le CLLD étant une nouvelle approche et un nouvel instrument dans les zones urbaines, des problèmes de capacité pourraient rapidement toucher certains partenaires locaux actuellement en formation, qui développent des plans locaux ascendants. Nous souhaitons un Groupe d'Action Local équilibré rassemblant les acteurs économiques, sociaux et environnementaux qui reflètent et représentent les multiples défis et opportunités des régions CLLD et qui pourront, à plus long terme, poursuivre le développement de communautés locales post-CLLD. Ceci demandera du temps, mais aussi beaucoup de travail.

3. Quelle contribution apporte l'approche CLLD à la mise en œuvre de l'Agenda territorial 2020 dans les régions couvertes par le programme ?

Le CLLD sera utilisé en Angleterre pour affronter de multiples défis concentrés dans l'espace. En combinant le FEDER et le FSE sur une petite unité territoriale spécifique, le CLLD viendra compléter l'utilisation du Développement Urbain Durable et des Investissements Territoriaux Intégrés dans les grandes villes et les régions de grandes villes d'Angleterre à forte densité urbaine. Nous pensons ainsi parvenir à un ensemble équilibré et intégré.

⁶⁶ Department for Communities and Local Government - UK (2015a)

⁶⁷ Ibidem

⁶⁸ Department for Communities and Local Government - UK (2015b)

⁶⁹ Department for Communities and Local Government - UK (2015a)

4.4 Le CLLD à Scheveningen, La Haye

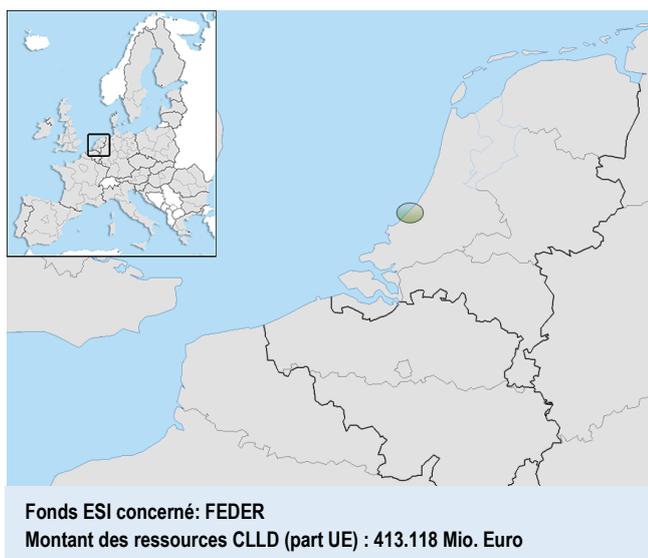
PAYS-BAS

À La Haye, dans le quartier de Scheveningen, le CLLD est mis en œuvre pour la première fois dans l'une des villes du G4⁷⁰ lors de la période de financement 2014-2020. La particularité de l'approche CLLD utilisée ici dans le quartier de Scheveningen est le lien existant avec la stratégie ITI de la Haye pour toute la ville.⁷¹

Scheveningen a été identifié comme un lieu stratégique important dans la vision structurale de La Haye 2020 « Cité mondiale en bord de mer ». Le développement de ce quartier est d'une importance majeure pour toute la ville. Scheveningen dispose de nombreux potentiels dans différents secteurs. L'utilisation de ces potentiels et le développement économique de Scheveningen dépendent toutefois de l'implication des acteurs locaux, notamment des entreprises. Dans ce contexte, celles-ci ont un rôle important à jouer étant donné qu'elles génèrent des revenus et des emplois à Scheveningen. Jusqu'à aujourd'hui, la coopération entre les entreprises mais également la relation entre les entreprises et la population locale ne sont pas bien organisées. Par le passé, les relations entre la population locale et les entreprises d'une part et les autorités de la ville d'autre part ont également été marquées par des conflits. D'une part, l'étroite coopération des entreprises entre elles est considérée comme un élément majeur pour l'avenir afin de valoriser Scheveningen, par exemple sous la forme d'un produit touristique commun. D'autre part, une étroite coopération entre les entreprises et la population locale doit être obtenue afin de répondre tant aux intérêts des entreprises qu'à ceux de la population locale dans un environnement attractif.⁷²

Dans le cadre du programme opérationnel 2014-2020 « Kansen voor West », le CLLD est rattaché à l'objectif spécifique 7 « Implication accrue des acteurs locaux dans l'élaboration des stratégies locales ». Dans le cadre de cet objectif spécifique, 431 118 millions d'euros de FEDER au total sont prévus pour la mise en œuvre du CLLD.⁷³ Face aux défis et aux potentiels de Scheveningen, La Haye a décidé de renforcer la stratégie ITI utilisée pour toute la ville avec une stratégie CLLD pour le quartier de Scheveningen.

Les projets soutenus dans le cadre de la stratégie CLLD doivent contribuer notamment à améliorer le climat des affaires et à créer de nouveaux emplois. Globalement, l'approche CLLD doit améliorer la coopération entre les acteurs locaux. L'implication des entreprises, de la population locale et des autres acteurs dans les processus de développement du quartier doit conduire à une confiance accrue ainsi qu'à une meilleure acceptation des initiatives des autorités de la ville.⁷⁴



⁷⁰ Les villes du G4 sont les quatre plus grandes villes des Pays-Bas à savoir Amsterdam, Rotterdam, La Haye et Utrecht.

⁷¹ Gemeente Rotterdam (2014)

⁷² Ibidem

⁷³ Ibidem

⁷⁴ Ibidem

La stratégie CLLD doit être appliquée en harmonie avec la stratégie ITI pour un développement durable de la ville de La Haye. Dans ce contexte, le comité de consultation de la ville de La Haye a un rôle important à jouer. Outre l'évaluation de la stratégie ITI, ce comité est également responsable de l'évaluation de la stratégie CLLD. Dans le cadre de l'évaluation de la qualité des projets proposés, le comité de consultation évalue dans quelle mesure la stratégie CLLD peut contribuer à atteindre les objectifs du programme opérationnel « Kansen voor West ». L'autorité de gestion du programme de la ville est responsable de l'adoption de la stratégie CLLD.⁷⁵



Ton Overmeire, Vincent Hillen
Responsable du programme
CLLD, responsable du programme
ITI, ville de La Haye

Photo: Vincent Holleman (ville de la Haye)

1. Quels avantages La Haye (Scheveningen) attend-elle de la mise en œuvre du CLLD

Les mesures à soutenir dans le cadre du CLLD devraient contribuer à l'amélioration du climat économique et, de ce fait, accroître la volonté d'investir à Scheveningen et/ou contribuer à stimuler l'emploi à Scheveningen, tout particulièrement pour les travailleurs faiblement qualifiés. Les mesures à soutenir permettront donc également d'atteindre les objectifs pour d'autres priorités d'investissement prévues dans la stratégie des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) de La Haye.

2. Quels sont les caractéristiques et les défis particuliers concernant le fonctionnement et le champ d'application de l'approche CLLD utilisée ?

La Haye a choisi de définir sa stratégie ITI pour Scheveningen sur la base d'une stratégie CLLD. Au regard des intérêts de la ville, du développement de Scheveningen, des opportunités économiques pour les entrepreneurs et de la création de nouveaux emplois (particulièrement les emplois peu qualifiés), on a décidé que la stratégie CLLD prendra en compte les opportunités disponibles sur place et les menaces pesant sur la zone sous une triple perspective : la région en tant que cité balnéaire, l'économie portuaire et la qualité de l'environnement.

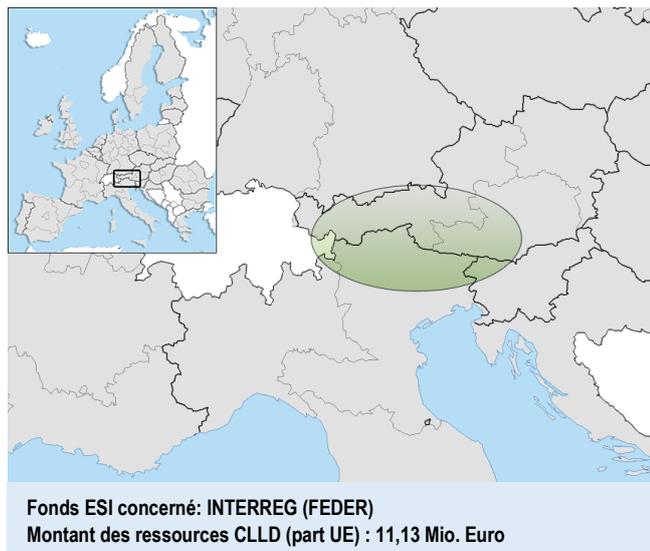
3. Quelle contribution apporte l'approche CLLD à la mise en œuvre de l'Agenda territorial 2020 dans les régions couvertes par le programme ?

Scheveningen a le potentiel pour devenir un moteur de croissance pour la ville dans un grand nombre de domaines : dans le domaine économique, en augmentant les emplois, dans le domaine sportif, en faisant de La Haye la ville de prédilection pour les sports nautiques, dans le domaine culturel, en offrant de nouvelles infrastructures culturelles, dans le domaine de la durabilité et de l'environnement, par la mise en œuvre de nouvelles mesures. Ces évolutions permettent à Scheveningen d'apporter une contribution significative aux objectifs du Programme Opérationnel « Kansen voor West » en général et aux objectifs des ITI contenant l'approche du CLLD en particulier. La prise en compte des différents potentiels et besoins locaux contribue à l'agenda territorial 2020.

⁷⁵ Gemeente Rotterdam (2014)

4.5 L'approche CLLD transfrontalière Italie-Autriche

Une approche CLLD transfrontalière est mise en œuvre dans le cadre du programme de coopération INTERREG V Italie-Autriche 2014-2020. Le territoire concerné par le programme comprend du côté italien la province du Haut-Adige ainsi que plusieurs provinces dans les régions du Frioul-Vénétie julienne et de la Vénétie ainsi que certains districts des Lands de Carinthie, de Salzbourg et du Tyrol du côté autrichien. Le CLLD est utilisé dans les régions situées à proximité de la frontière sur le territoire du programme.⁷⁶



Un défi particulier pour l'intégration renforcée des territoires transfrontaliers d'Italie et d'Autriche est posé par les systèmes juridiques et administratifs qui influencent fortement le développement dans tous les domaines et empêchent la mise en place de processus de coopération transfrontaliers structurés dans les régions frontalières. Lors de la période de financement 2007-2013, des comités Interreg ont été instaurés dans le territoire couvert par le programme afin de renforcer les structures transfrontalières de coopération. Grâce au CLLD, ces structures de coopération doivent être étendues à l'échelon local pendant la période de financement 2014-2020. L'approche CLLD doit permettre d'étendre les réseaux transfrontaliers, de renforcer les partenariats publics-privés et de consolider les liens fonctionnels entre les acteurs locaux des territoires de coopération.⁷⁷ L'approche CLLD est une démarche appropriée pour résoudre les problèmes et les défis transfrontaliers.⁷⁸

Dans le cadre du programme de coopération, le CLLD est rattaché à l'axe prioritaire 5 « Renforcement de l'intégration transfrontalière pour la promotion des responsabilités locales dans le territoire directement limitrophe grâce à des stratégies transfrontalières intégrées, conformément à l'approche CLLD pour la promotion d'une croissance innovante, durable et inclusive dans les territoires couverts par le CLLD ». Des ressources de l'ordre de 11,13 millions d'euros sont prévues pour la mise en œuvre du CLLD.⁷⁹ Dans la partie italienne du territoire couvert par le programme, le CLLD est conçu comme approche mono-fonds tandis que du côté autrichien, une approche multi-fonds est mise en œuvre. Pour cette raison, seuls des groupes d'action locale participant à l'approche CLLD du programme FEADER 2014-2020 peuvent y prendre part en Autriche.⁸⁰

Diverses actions devant être mises en œuvre dans le cadre de l'axe prioritaire 5 (CLLD) sont mentionnées dans le programme de coopération. De petits projets peuvent être exécutés au sein des stratégies de développement. En fonction de l'orientation thématique des stratégies de développement, les axes thématiques de ces projets sont, par exemple, le secteur des services logistiques dans les Alpes et les Préalpes, le tourisme, les produits locaux ou les mesures sociales qui contribuent au développement économique et au renforcement du tissu social du territoire. En outre, des projets de diversification de l'économie locale

⁷⁶ Autonome Provinz Bozen - Südtirol (2014a)

⁷⁷ Ibidem

⁷⁸ Ibidem

⁷⁹ Autonome Provinz Bozen - Südtirol (2014b)

⁸⁰ Gemeinsames Sekretariat, Abteilung Europa, Amt für europäische Integration Bozen (2014)

dans les régions frontalières doivent être soutenus dans le cadre des stratégies de développement. Il s'agit à cet égard de mesures intervenant dans des secteurs liés à la stratégie Europe 2020. Une action complémentaire vise notamment à intensifier le travail de mise en réseau et de lancement entre les GAL.⁸¹

Les stratégies CLLD transfrontalières élaborées par les acteurs⁸² doivent préciser dans quelle mesure la coopération d'acteurs locaux peut contribuer à un développement transfrontalier durable. En outre, les acteurs d'une stratégie CLLD transfrontalière doivent nommer un partenaire leader pour les questions financières et administratives ou décider s'ils veulent s'associer au sein d'une structure juridique.⁸³

Les territoires couverts par le CLLD sont choisis au terme d'une procédure en deux étapes. Tout d'abord, les stratégies de développement CLLD soumises dans le délai imparti sont évaluées par l'autorité de gestion et le Secrétariat commun en coopération avec les organismes de coordination régionaux concernés sur la base de critères formels⁸⁴. Une décision définitive est ensuite prise par le Comité de suivi sur la base des mêmes critères. Conformément au programme de coopération, un financement de quatre territoires maximum est prévu dans le cadre du CLLD.⁸⁵



Autorité de gestion
INTERREG V Italie-Au-
triche

Photo : Dr. Peter Gamper
(Autorité de gestion)

1. Quels avantages le territoire italien-autrichien du programme peut-il attendre de la mise en œuvre de l'approche CLLD transfrontalière dans le cadre du programme de coopération INTERREG V Italie-Autriche 2014-2020 ?

Dans nos espaces frontaliers, la population locale a déjà mis en œuvre des initiatives communes réussies par le biais de comités INTERREG. Avec l'approche CLLD, nous visons la consolidation accrue de cette approche participative à l'échelon transfrontalier. Il s'agit de soutenir l'action conjointe existante de part et d'autre de la frontière. La délégation des décisions politiques régionales importantes à l'échelon local peut conduire à un engagement accru de la population directement concernée et à la simplification des processus de gestion.

2. Quels sont les caractéristiques et les défis particuliers concernant le fonctionnement et le champ d'application de l'approche CLLD utilisée ?

Les acteurs locaux agissent sous forme de groupes d'action locale transfrontaliers. Les stratégies de développement ascendantes sont coordonnées avec le programme de coopération mais également deux GECT existants sur le territoire du programme, à savoir « l'Eurorégion Tyrol-Haut-Adige-Trentin » et « l'Eurorégion Alpes-Adria ». De tels petits projets inférieurs à 50 000 euros permettent d'organiser des moments quotidiens de rencontres et d'échange et contribuent à surmonter les difficultés dues à des systèmes juridiques et administratifs différents.

3. Quelle contribution apporte l'approche CLLD à la mise en œuvre de l'Agenda territorial 2020 dans les régions couvertes par le programme ?

L'Agenda territorial 2020 se concentre principalement sur le développement équilibré d'espaces homogènes et sur la réduction des disparités économiques au sein de ces régions. Cela n'est possible qu'en combinant divers instruments, en prenant davantage en considération les besoins spécifiques de la population locale et en développant des possibilités de coopération suffisantes entre les territoires faisant face aux mêmes défis. Ce sont ces exigences que nous essayons de prendre en compte dans nos espaces frontaliers grâce à l'approche CLLD.

⁸¹ Autonome Provinz Bozen - Südtirol (2014a)

⁸² Le groupe cible comprend les acteurs du secteur privé et public ainsi que de la société civile.

⁸³ Gemeinsames Sekretariat, Abteilung Europa, Amt für europäische Integration Bozen (2014)?

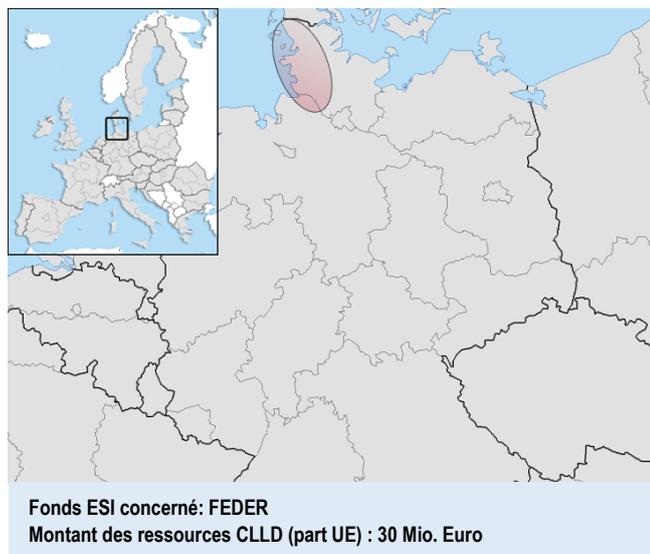
⁸⁴ Les critères tiennent compte d'éléments tels que la taille du territoire couvert par le CLLD, la population, le niveau de développement, la qualité de la stratégie et les besoins de la politique régionale.

⁸⁵ Gemeinsames Sekretariat, Abteilung Europa, Amt für europäische Integration Bozen (2014)

4.6 L'ITI « Côte occidentale : région touristique et compétente en matière d'énergie », Schleswig-Holstein

ALLEMAGNE

En Schleswig-Holstein, le développement de la côte occidentale du Land est soutenu au moyen de l'approche ITI. Le territoire couvert par l'ITI comprend les arrondissements de Dithmarschen, de Frise du Nord et de Steinbourg ainsi que l'île de Helgoland.⁸⁶ Si cela s'avère judicieux pour les projets de coopération, les projets soutenus dans le cadre de l'ITI peuvent s'étendre aux arrondissements de Pinneberg et de Schleswig-Flensburg ainsi qu'à la ville de Flensburg.⁸⁷



La côte occidentale de Schleswig-Holstein est une région périphérique par rapport à l'espace économique allemand et présente des obstacles au développement, tels qu'un enclavement accru, une part importante de l'agriculture et du tourisme avec leurs différentes perspectives de développement et une force d'innovation moindre. De 2009 à 2012, le développement de la population dans la région était fortement en déclin, notamment en raison du départ des diplômés et du personnel qualifié du fait de l'absence d'emplois intéressants dans la région.⁸⁸ Pour soutenir la côte ouest, l'initiative dite de la côte occidentale a été créée en 2012 par le Land de Schleswig-Holstein avec pour thèmes les transports, les énergies renouvelables, le tourisme, la démographie et le personnel qualifié ainsi qu'un site industriel spécial (Brunsbüttel). Cette initiative de la côte occidentale sera principalement soutenue par l'ITI au cours des prochaines années. L'ITI « Côte occidentale : région touristique et compétente en matière d'énergie » (ITI côte occidentale) doit permettre d'améliorer les facteurs d'implantation, de soutenir le développement de nouveaux potentiels sur la côte ouest du Schleswig-Holstein et de garantir une amélioration constante des réseaux régionaux.

L'approche ITI est soutenue en Schleswig-Holstein par le FEDER. Les ressources provenant du FEDER au titre de l'ITI en Schleswig-Holstein sont de 30 millions d'euros pour la période de financement 2014-2020. Cela correspond à 11 % des ressources du FEDER pour le Schleswig-Holstein. Conformément au programme, 10 millions d'euros de FEDER sont destinés à l'objectif thématique 4 et 20 millions d'euros⁸⁹ à l'objectif thématique 6.⁹⁰

Dans le cadre de l'ITI côte occidentale, les thèmes « Énergies renouvelables et efficacité énergétique » (objectif thématique 4) et « Tourisme respectueux de l'environnement » (objectif thématique 6) sont des thèmes centraux. L'ITI doit permettre d'élaborer un profil de compétences clair pour la côte occidentale. Dans le domaine de l'énergie éolienne offshore, la région peut profiter en particulier du développement du

⁸⁶ Helgoland appartient administrativement à l'arrondissement de Pinneberg.

⁸⁷ Ministerium für Wirtschaft, Arbeit, Verkehr und Technologie des Landes Schleswig Holstein (2014a)

⁸⁸ Ibidem

⁸⁹ Objectif thématique 4 « Réduction des émissions de CO₂ dans toutes les branches de l'économie » ; objectif thématique 6 « Préservation et protection de l'environnement et promotion de l'efficacité des ressources ».

⁹⁰ Ministerium für Wirtschaft, Arbeit, Verkehr und Technologie des Landes Schleswig Holstein (2014a)

secteur, notamment avec les ports et l'île de Helgoland. L'économie touristique est déjà une branche importante et un employeur majeur pour une grande partie de la région de la côte occidentale.⁹¹

Les thèmes d'avenir spécifiques à la côte occidentale sont identifiés par les acteurs⁹² de la région dans le cadre de l'ITI. Ces derniers soumettent leurs propositions de projet dans le cadre d'un concours en deux étapes. Des appels à candidature individuels sont également organisés. Lors de la première phase de l'appel, les acteurs régionaux sont invités à soumettre une note de cadrage avec des esquisses de projet. Les documents soumis sont alors évalués et sélectionnés par un organisme ITI. Les candidatures sélectionnées sont ensuite développées lors de la seconde phase de l'appel à candidature et les différentes esquisses de projet donnent lieu à des descriptions détaillées. Les propositions éligibles sont évaluées par l'organisme ITI selon un ensemble de critères et les différents projets ou tous les projets FEDER pertinents sont sélectionnés. Lorsque le projet est sélectionné, il est possible de déposer une demande de financement dans le cadre de l'ITI côte occidentale. Le financement n'est pas accordé de plein droit du fait de la sélection du projet.⁹³ Le concours est suivi par un organisme central de la région. Cet organisme central a pour rôle d'activer la participation à l'ITI côte occidentale, de soutenir le développement de candidatures et d'apporter des conseils pendant la procédure de concours.⁹⁴



Rüdiger Balduhn

Politique régionale et structurelle ; FEDER, tâche commune « amélioration de la structure économique régionale » (GRW), affaires européennes (MWAVT)
Photo: MWAVT

1. Quels avantages le Schleswig-Holstein attend-il de la mise en œuvre de l'ITI ?

L'approche ITI s'étend sur toute la côte occidentale du Schleswig-Holstein. Compte tenu des faiblesses structurelles et de la situation périphérique du site, celle-ci doit améliorer les facteurs d'implantation, soutenir le développement de nouveaux potentiels et renforcer efficacement et durablement les facteurs d'implantation pertinents pour l'avenir. Le concours en deux étapes doit permettre aux acteurs régionaux de jouer un rôle actif. Des notes de cadrage et des propositions de projet en faveur du développement régional contribuant durablement à l'amélioration de la compétitivité de la côte occidentale doivent être développés.

2. Quels sont les caractéristiques et les défis particuliers concernant le fonctionnement et le champ d'application de l'approche ITI utilisée ?

Les notes de cadrage et propositions de projet doivent être insérés dans des approches de développement territorial intégré qui abordent les thèmes centraux « Énergies renouvelables et efficacité énergétique » et « Tourisme respectueux de l'environnement ». Ce faisant, il est également nécessaire de s'accorder sur l'approche stratégique retenue pour toutes les propositions remises

dans le cadre de l'appel à projet. Les documents soumis sont sélectionnés par un organisme où siègent des experts du gouvernement local, des partenaires économiques et sociaux, ainsi que des organisations non gouvernementales. Ceci permet de garantir la participation directe de la région.

3. Quelle contribution apporte l'approche ITI à la mise en œuvre de l'Agenda territorial 2020 dans les régions couvertes par le programme ?

L'approche ITI en Schleswig-Holstein soutiendra principalement les priorités suivantes de l'AT2020:

1. Développement territorial équilibré,
2. Développement intégré dans les zones rurales,
3. Amélioration de la cohésion territoriale.

⁹¹ Ministerium für Wirtschaft, Arbeit, Verkehr und Technologie des Landes Schleswig Holstein (2014a)

⁹² Les groupes cibles du concours sont tous les acteurs régionaux de la côte occidentale des secteurs de l'économie, des sciences, de la société et de l'administration ayant leur siège en Schleswig-Holstein (par exemple communes, entreprises, universités, fédérations, etc.).

⁹³ Ministerium für Wirtschaft, Arbeit, Verkehr und Technologie des Landes Schleswig Holstein (2014a)

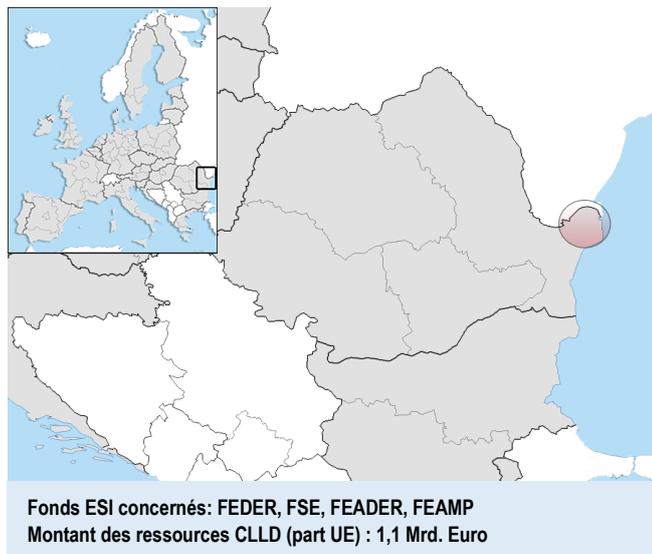
⁹⁴ Ibidem

4.7 L'ITI dans la réserve de biosphère du Delta du Danube

ROUMANIE

En Roumanie, l'approche ITI est utilisée pour l'ensemble de la réserve de biosphère du Delta du Danube (DD), zone protégée située en zone rurale. Le territoire de l'ITI se trouve au niveau de l'embouchure du Danube dans la Mer Noire et comprend principalement les régions en situation périphérique avec de faibles activités économiques et des zones urbaines éparées.⁹⁵

D'un point de vue environnemental, la réserve de biosphère du Delta du Danube est le plus grand territoire humide d'Europe et présente des territoires sensibles du point de vue écologique. Concernant son développement démographique et économique, le territoire est marqué par un déclin de la population et une faible activité économique. L'accès de la population aux services sociaux et économiques de base est limité. Le profil macroéconomique de la réserve de biosphère est principalement caractérisé par le tourisme, la pêche et l'agriculture. Les centres urbains de la région du DD représentent des territoires importants pour le secteur industriel et des services. Différentes zones protégées existent au sein de la réserve de biosphère. Ce sont notamment des zones géographiques dans lesquelles aucune activité économique n'est permise ou des zones tampon entre les régions économiques dans lesquelles des activités touristiques sont permises tant que l'environnement est suffisamment protégé. Par conséquent, la préservation du patrimoine écologique et l'amélioration de la qualité de vie de la population représentent un double défi pour le développement durable dans le DD. Afin de relever ces défis, une stratégie de développement intégré a été élaborée dans le cadre de l'approche ITI en faveur du développement durable dans la région du DD.⁹⁶



En Roumanie, une approche multi-fonds est utilisée pour la mise en œuvre de l'ITI au sein de la réserve de biosphère du DD. Des ressources provenant des cinq Fonds ESI sont mises à disposition au titre de l'ITI. En tout, plus d'un milliard d'euros sont prévus pour la stratégie ITI (FEDER 709,62 millions d'euros, FSE 76 millions d'euros, FEADER 168 millions d'euros, FEAMP 50 millions d'euros, FC 107,64 millions d'euros)⁹⁷. La coordination stratégique des Fonds ESI dans le cadre de l'approche ITI est effectuée par un comité de pilotage en charge de la gestion de l'accord de partenariat.⁹⁸

Pour le pilotage stratégique de la mise en œuvre de la stratégie ITI au sein de la réserve de biosphère du DD, une structure de coopération spécifique est prévue. Des représentants du Ministère pour le développement régional et l'administration publique (MDRAP), du Ministère des fonds européens (MFE) et du Ministère de l'agriculture et du développement rural forment un groupe de travail ITI. Celui-ci doit veiller à la coordination de tous les partenaires impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie ITI. Le MFE mettra

⁹⁵ Ministerul Dezvoltării Regionale și Administrației Publice (2014b)

⁹⁶ Ministerul Dezvoltării Regionale și Administrației Publice (2014a)

⁹⁷ Les ressources des différents Fonds ESI ont été attribuées à titre indicatif. L'attribution définitive de ces ressources provenant des Fonds ESI au titre de l'ITI sera définie dans le cadre de l'achèvement de la stratégie du delta du Danube.

⁹⁸ Ministerul Dezvoltării Regionale și Administrației Publice (2014b)

en place un secrétariat servant de point de contact pour tous les partenaires impliqués. En outre, les ministères chargés de la coordination et de la gestion des Fonds ESI ont créé un partenariat avec une société de développement commune pour l'ITI Delta du Danube en vue d'une coopération interinstitutionnelle. Cette société de développement priorisera les projets pertinents pour la stratégie ITI et jouera un rôle important dans l'activation des bénéficiaires locaux et le soutien à l'élaboration des projets.⁹⁹

Dans sa mise en œuvre l'approche ITI doit aborder des axes thématiques spécifiques relevant les défis mentionnés au sein de la réserve de biosphère du DD. Ces axes thématiques comprennent notamment le développement d'une économie durable garantissant l'accès aux marchés, aux infrastructures et à un personnel qualifié, ainsi que la poursuite du développement d'un tourisme proche de la nature. La pêche commerciale doit être préservée, la pêche de loisirs consolidée, l'agriculture préservée en tant qu'activité principale, l'accès aux différents services et le niveau de vie des habitants améliorés. La protection accrue de l'environnement doit être couplée à des opportunités de développement économique. Tout cela doit être soutenu par de meilleures structures administratives pour la réserve de biosphère du DD.¹⁰⁰



Diana Tenea

Directrice générale pour le développement régional et l'administration publique (MDRAP)

Photo : Diana Tenea (MDRAP)

1. Quels avantages résulte-il de la mise en œuvre de l'approche ITI au sein de la réserve de biosphère du Delta du Danube en Roumanie ?

Les ITI utiliseront l'approche axée sur le lieu, stimulant le développement intégré et la coopération intersectorielle à un niveau infrarégional, ce qui créera des synergies entre fonds ESI et autres sources de financement, tels que les budgets nationaux ou locaux, et permettra d'éviter de financer des projets divergents ou incompatibles. Les ITI ont le potentiel pour conduire à un meilleur résultat global avec le même montant d'investissement public. Les avantages pour la région du Delta du Danube peuvent être les suivants : une meilleure intégration grâce à un financement attribué dès le début, des acteurs locaux habilités et des résultats potentiellement meilleurs.

2. Quels sont les caractéristiques et les défis particuliers concernant le fonctionnement et le champ d'application de l'approche ITI utilisée ?

Sur la base d'une stratégie territoriale intersectorielle, les ITI peuvent uniquement être efficaces si les représentants des intérêts locaux, tels que les autorités publiques, les universités, les organisations à but non lucratif et les entreprises privées poursuivent des initiatives et des projets communs, dont les bénéfices s'étendent bien au-delà d'une simple compétence locale. Ceci permettra de formuler des réponses intégrées aux divers besoins territoriaux, sans perdre des yeux l'orientation thématique. La Roumanie utilisera l'instrument ITI dans la région du Delta du Danube, un territoire unique aux caractéristiques très spécifiques : population clairsemée et isolée, spécialisation économique, vulnérabilité et mauvais accès aux services.

3. Quelle contribution apporte l'approche ITI à la mise en œuvre de l'Agenda territorial 2020 dans les régions couvertes par le programme ?

Les ITI facilitent la mise en œuvre de projets complexes afin de stimuler le développement territorial intégré et de participer à la réalisation de toutes les priorités de développement définies par l'agenda territorial 2020. La mise en œuvre des ITI permettra de renforcer l'économie locale en faveur de la compétitivité régionale et globale du Delta du Danube. Les projets ITI aideront à améliorer la connectivité territoriale des acteurs locaux et stimuleront le développement intégré de communautés rurales et urbaines. Les caractéristiques spécifiques du paysage et de l'héritage culturel seront mises en évidence pour contribuer à un développement durable à long terme, tout en protégeant les écosystèmes.

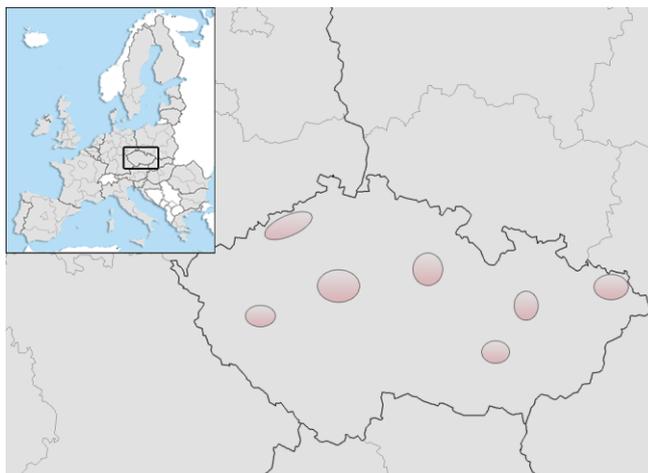
⁹⁹ Ministerul Dezvoltării Regionale și Administrației Publice (2014b)

¹⁰⁰ Ibidem

4.8 L'ITI dans les régions métropolitaines et les agglomérations

REPUBLIQUE TCHEQUE

En République tchèque, l'approche ITI est utilisée dans les quatre plus grandes régions métropolitaines et dans trois agglomérations. Plus de 300 000 habitants vivent dans ces territoires couverts par l'ITI. Les régions métropolitaines correspondent aux agglomérations de Prague, la capitale, de Brno, d'Ostrava et de Plzeň (arrière-pays inclus) définies d'un point de vue fonctionnel. Les trois agglomérations dans lesquelles l'ITI est utilisé sont Ústí-Chomutov, Olomouc et Hradec Králové-Pardubice.¹⁰¹ Plus de 45 % de la population tchèque vivent ici et génèrent plus



Fonds ESI concernés: FEDER, FSE, FC
Montant des ressources CLLD (part UE) : 2,40 Mrd. Euro

de 55 % du produit intérieur brut. L'approche ITI doit contribuer à la poursuite d'un développement dynamique de ces régions métropolitaines et agglomérations. À cet égard, le plus grand défi consiste d'une part à résoudre les problèmes et besoins spécifiques des territoires couverts par l'ITI et d'autre part à atteindre les objectifs des programmes opérationnels.¹⁰²

Pour la mise en œuvre de l'ITI, une approche multi-fonds est utilisée en République tchèque. À cette fin, des ressources du FEDER (1,48 milliard d'euros), du FSE (148 millions d'euros) et du FC (778 millions d'euros) sont mises en œuvre.¹⁰³ Au total, 2,4 milliards d'euros sont mis à disposition pour l'approche ITI pour la période de financement 2014-2020. Outre le programme opérationnel régional intégré (PORI), l'ITI est financé par d'autres programmes opérationnels.^{104, 105} L'ITI est utilisé en tant qu'instrument de mise en œuvre de stratégies intégrées pour permettre, avec l'appui d'un ou plusieurs programmes des Fonds ESI mentionnés, de coordonner des actions liées entre elles et ciblées géographiquement, relatives aux différents axes prioritaires. Dans le cadre du PORI, l'ITI doit servir au développement urbain durable. 942,25 millions d'euros¹⁰⁶ sont prévus pour les mesures de développement urbain durable (ressources au titre de l'ITI et plans de développement territorial intégrés inclus) dans le PORI.

La coordination des Fonds et/ou des programmes opérationnels est assurée dans le cadre de la dimension territoriale, ITI inclus, par la Conférence nationale permanente. Sa tâche consiste notamment à surveiller l'utilisation des ressources de l'UE mises à disposition pour les différentes priorités des divers programmes opérationnels dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies ITI.

Dans les régions métropolitaines et les agglomérations, des thèmes clés spécifiques doivent être pris en compte par les stratégies ITI. Il s'agit principalement des transports, de la formation et du marché du travail, de la coopération dans la recherche, de l'application des résultats de la recherche dans la pratique, des

¹⁰¹ Ministerstvo pro místní rozvoj ČR (2014a)

¹⁰² Ibidem

¹⁰³ Ibidem

¹⁰⁴ PO Enterprise and Innovation for Competitiveness (FEDER), PO Employment (FSE/Youth Employment Initiative), PO Research, Development and Education (FSE/FEDER), PO Transport (FC/FEDER), PO Prague - Growth pole of the Czech Republic (FSE/FEDER), PO Environment (FC/FEDER).

¹⁰⁵ Ministerstvo pro místní rozvoj ČR (2014a)

¹⁰⁶ Ibidem

innovations, des questions d'environnement, des infrastructures techniques et du secteur des services publics. Dans le cadre des stratégies ITI, les investissements sont majoritairement destinés à la réalisation de grands projets stratégiques avec un impact significatif sur le territoire concerné. En complément, de plus petits projets sont également soutenus afin de créer des synergies.¹⁰⁷

Les stratégies ITI sont choisies en plusieurs étapes. Le service de la politique régionale du Ministère pour le développement régional vérifie tout d'abord la régularité formelle et l'adéquation des stratégies soumises. L'autorité de gestion concernée évalue ensuite si la stratégie ITI correspond aux objectifs et aux priorités des programmes opérationnels et répond aux autres conditions. Si ces conditions sont remplies, les autorités de gestion acceptent la stratégie. Sur la base de l'approbation des autorités de gestion, la réalisation de la stratégie fait l'objet d'un accord.¹⁰⁸ La sélection des projets ITI est confiée à un organisme intermédiaire au niveau des responsables du FEDER ou de l'autorité de gestion du FSE et du FC. Le responsable de la stratégie participe à la détermination des critères d'évaluation de la qualité du projet, évalue l'adéquation des projets à la stratégie ITI, conseille les demandeurs et bénéficiaires et participe à la surveillance et à l'évaluation de la stratégie ITI.¹⁰⁹



David Koppitz

Directeur pour la politique régionale (MMR)

Photo: MMR

1. Quels avantages la République tchèque attend-elle de la mise en œuvre de l'ITI dans les régions métropolitaines ?

Le développement de stratégies territoriales intégrées conduisant à des projets stratégiques intégrés est la condition préalable à la mise en œuvre des ITI. L'ensemble du processus est basé sur le partenariat et couvre des régions composées de nombreuses municipalités. C'est une approche très innovante en République tchèque. Ces mêmes avantages profitent également à la mise en œuvre des ITI. Les mesures doivent avant tout être axées sur de vastes projets stratégiques ayant un impact significatif sur les régions concernées. Toutefois, des projets plus petits seront également financés. Ils doivent compléter les plus grands projets de manière optimale et créer des synergies. Les ITI permettent d'apporter une nouvelle orientation à la réflexion au niveau local, régional et national.

2. Quels sont les caractéristiques et les défis particuliers concernant le fonctionnement et le champ d'application de l'approche ITI utilisée ?

Les défis peuvent être considérés sous divers aspects au niveau tant local que national, par exemple : comment amener les villes et les municipalités des zones urbaines fonctionnelles à intégrer un large éventail d'activités, comment créer un partenariat opérationnel et représentatif avec des acteurs adéquats, comment atteindre le consensus souhaité sur les priorités et les mesures-clés, comment mettre en œuvre des projets intégrés de bonne qualité et satisfaire aux indicateurs fixés dans les Programmes Opérationnels financés par les ITI. Le cadre juridique qui est nouveau en République Tchèque est l'un des autres défis. Les villes deviennent des institutions intermédiaires qui portent la responsabilité de leurs décisions.

3. Quelle contribution apporte l'approche ITI à la mise en œuvre de l'Agenda territorial 2020 dans les régions couvertes par le programme ?

La République tchèque a décidé de mettre en œuvre les ITI au travers de divers programmes opérationnels. Le Programme Régional Opérationnel Intégré est la principale source de financement. La contribution à l'agenda territorial 2020 est considérée sous l'angle d'une dynamique d'encouragement au développement de pôles de croissance qui devraient contribuer à la croissance économique sur l'ensemble du territoire. Les principaux thèmes communs aux grandes villes des agglomérations et leur arrière-pays fonctionnel concernent le transport, le marché du travail, l'interconnexion de la recherche et de la pratique, l'innovation et l'entrepreneuriat, ainsi que l'environnement et les infrastructures techniques.

¹⁰⁷ Ministerstvo pro místní rozvoj ČR (2014b)

¹⁰⁸ Ministerstvo pro místní rozvoj ČR (2014a)

¹⁰⁹ Ibidem

4.9 L'ITI en Flandre

BELGIQUE

En Flandre, l'approche ITI est utilisée dans des territoires fonctionnels, à savoir deux provinces et une région. Les trois territoires couverts par l'ITI sont les provinces du Limbourg et de Flandre-Occidentale ainsi que la région de la Campine (Province d'Anvers).¹¹⁰

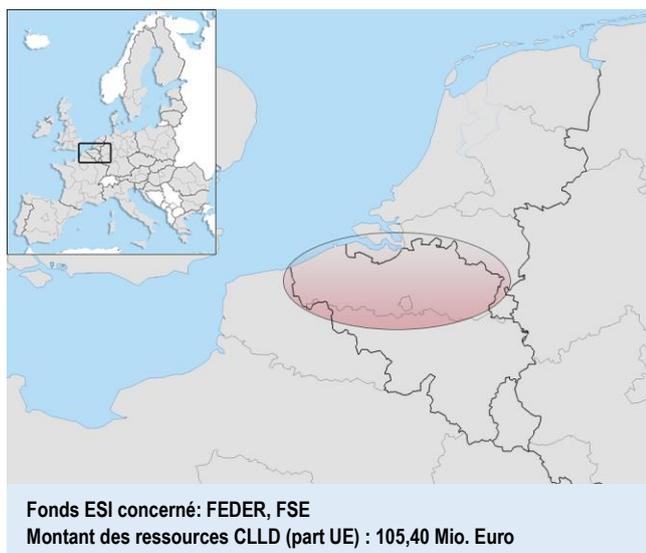
Ces trois territoires se caractérisent par des problèmes et des défis similaires. Le développement économique dans ces territoires est marqué par le changement structurel notamment dans le secteur industriel. Les faiblesses structurelles conduisent à un produit intérieur brut plus faible et au manque d'emplois. Il

existe ainsi de graves problèmes de restructuration dus à la fermeture d'une grande usine automobile du Limbourg dans le territoire couvert par l'ITI. Le territoire ITI de Flandre-Occidentale est marqué par un taux plus faible de créations d'entreprises et d'investissements étrangers, par des infrastructures logistiques dépassées et un manque de personnel qualifié. Enfin, dans le territoire couvert par l'ITI en Campine, des fermetures et faillites d'entreprises industrielles ont également contribué à l'affaiblissement du développement économique.¹¹¹

Afin de relever ces défis économiques, les provinces et la région couvertes par l'ITI font déjà l'objet de plans d'action territoriaux. Dans la province du Limbourg, le « Plan d'action stratégique au carré pour le Limbourg » (SALK) a été élaboré sous forme d'une vision globale pour la province. Avec le « Plan d'action dynamique » (DYNAK), la région de la Campine poursuit son action stratégique ciblée. En Flandre-Occidentale, le plan d'action stratégique « West Deal » présente une transformation économique durable et structurelle pour la province. La mise en œuvre de l'ITI dans ces trois territoires a lieu en lien étroit avec ces plans d'action. Ainsi, des mesures prévues par le plan stratégique « West Deal » peuvent être mises en œuvre dans le cadre de l'ITI Flandre-Occidentale.¹¹²

Pour la mise en œuvre de l'ITI, une approche multi-fonds est utilisée en Flandre. Pour les trois territoires couverts par l'ITI, des ressources du FEDER et du FSE sont mises à disposition. L'ITI Limbourg se compose de 45,2 millions d'euros en provenance du FEDER et de 26,7 millions d'euros en provenance du FSE. La Flandre-Occidentale reçoit pour sa stratégie ITI 20,9 millions d'euros du FEDER et 2,8 millions d'euros du FSE. Pour l'ITI Campine, 9,5 millions d'euros sont prévus dans le cadre du FEDER et 300 000 euros dans le cadre du FSE.¹¹³

En raison du lien étroit entre les plans d'actions et les trois approches ITI, les plans d'action et les stratégies ITI poursuivent les mêmes objectifs dans les territoires concernés. Ainsi, les objectifs essentiels de la stratégie ITI Limbourg sont la stabilisation de l'économie et la création d'emplois. En Flandre-Occidentale,



¹¹⁰ Vlaamse Beheersautoriteit Europese Structuurfondsen - Agentschap Ondernemen, Afdeling Europa Economie (2014)

¹¹¹ Ibidem

¹¹² Ibidem

¹¹³ Ibidem

les axes thématiques de la stratégie ITI sont le soutien à la création d'entreprises, la promotion de l'innovation dans des secteurs importants et la consolidation des centres de compétence. Dans la région de la Campine, la stratégie ITI doit contribuer à créer une nouvelle base pour la croissance économique qui doit à son tour accroître l'emploi.¹¹⁴ Les objectifs du Limbourg, de la Campine et de la Flandre-Occidentale constituent l'interface entre le programme FEDER (promotion de l'entrepreneuriat) et le programme FSE (consolidation des ressources humaines).

La mise en œuvre et la gestion des stratégies ITI relèvent de la responsabilité conjointe des autorités de gestion du FEDER et du FSE. Leurs tâches consistent à assister la préparation et la mise en œuvre de la stratégie, mais également à la surveiller.¹¹⁵

Dans les territoires couverts par l'ITI, le financement des différents projets ITI revient à des comités de surveillance. La coordination du FEDER et du FSE résulte d'une coopération constante des autorités de gestion, dans le cadre d'une rencontre annuelle de tous les partenaires.¹¹⁶



Marc De Frenne
Directeur Agentschap
Ondernemen (Entiteit
Europa Economie -
EFRO)
Photo: Agentschap
Ondernemen

1. Quels avantages la Flandre (Belgique) attend-elle de la mise en œuvre de l'ITI ?

L'instrument ITI étant un élément nouveau dans la politique de cohésion, l'impact réel est difficile à déterminer. Les ITI représentent une part importante du budget du programme FEDER qui couvre toute la région des Flandres. L'utilisation des ITI permet de combiner des mesures dans toute la Flandre et de mettre en place des stratégies de développement ciblées, pour des zones infrarégionales faisant face à des problèmes socio-économiques spécifiques. Les avantages potentiels consistent notamment dans une plus grande implication des autorités locales dans la mise en œuvre et dans la flexibilité nécessaire pour répondre à des besoins spécifiques et exploiter pleinement les potentiels de développement des sous-régions.

2. Quels sont les caractéristiques et les défis particuliers concernant le fonctionnement et le champ d'application de l'approche ITI utilisée ?

Sur la base de considérations économiques et politiques, la Flandre a opté pour trois ITI axés sur des zones infrarégionales faisant face aux défis économiques structurels de la modernisation industrielle.

Elles représentent une grande part du budget FSE (43 %, conjointement avec un financement FSE limité) et englobent une vaste thématique regroupant innovation, compétitivité et économie à faibles émissions de carbone. Leur introduction a présenté d'importants défis au regard de la mise en place de structures et de mécanismes répondant tant aux attentes des acteurs locaux qu'aux exigences réglementaires et aux objectifs des programmes.

3. Quelle contribution apporte l'approche ITI à la mise en œuvre de l'Agenda territorial 2020 dans les régions couvertes par le programme ?

L'utilisation des ITI, en combinaison avec l'objectif d'un développement urbain durable qui constitue l'un des axes prioritaires dans le Programme Opérationnel FEDER flamand 2014-2020, renforce l'approche territoriale intégrée par la mise en œuvre d'une politique de cohésion et facilite ainsi la réalisation de l'agenda territorial 2020. S'agissant du choix de mesures concrètes, les caractéristiques régionales et territoriales seront également prises en compte pour contribuer à la cohésion territoriale et renforcer la position de la Flandre dans le réseau des villes et des régions européennes.

¹¹⁴ Secrétariat général Département de la Coordination des Fonds structurels (2014)

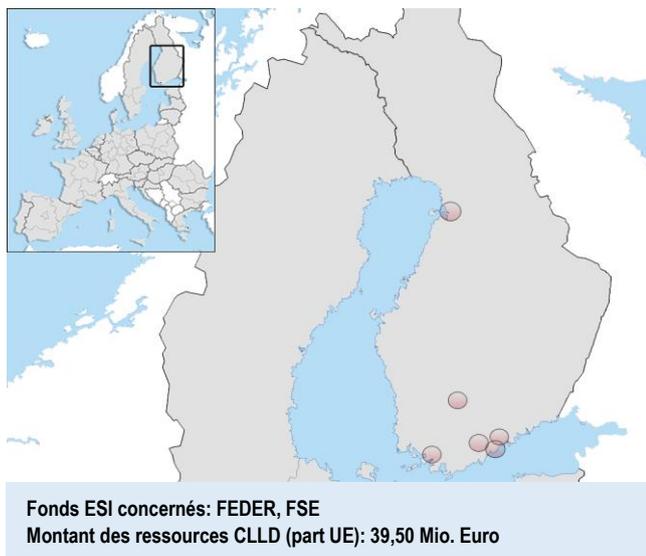
¹¹⁵ Vlaamse Beheersautoriteit Europese Structuurfondsen - Agentschap Ondernemen, Afdeling Europa Economie (2014)

¹¹⁶ Secrétariat général Département de la Coordination des Fonds structurels (2014)

4.10 L'ITI dans les grandes villes

FINLANDE

En Finlande, l'approche ITI est utilisée dans les six plus grandes villes du pays (Helsinki, Espoo, Vantaa, Oulu, Tampere, Turku). Environ 30 % de la population de la Finlande y vit. Ces villes sont des centres pour la recherche, le développement et l'innovation et sont caractérisées par des conditions similaires.¹¹⁷ Le développement de meilleurs services ou la promotion de la compétitivité sont des défis communs auxquels ces villes font face. Afin de relever ces défis, il faut développer un environnement propice à l'innovation et impliquer davantage la population locale par de nouvelles méthodes transparentes dans ces villes.¹¹⁸



S'agissant des conditions-cadres, les six plus grandes villes de Finlande ont élaboré une stratégie ITI commune « Services transparents et intelligents » dans le cadre du développement urbain durable. Pour la stratégie ITI, 39,5 millions d'euros sont mis à disposition dans le cadre de la priorité FEDER « Producing and using the latest knowledge and skills ». En outre, des mesures FSE des priorités 3 à 5¹¹⁹ peuvent être financées dans le cadre de la stratégie ITI. En ce qui concerne les ressources FSE, aucune part n'est réservée à un objectif. À cet égard, les régions proposent le montant des subventions en provenance du FSE qu'elles souhaitent utiliser pour la mise en œuvre de la stratégie.¹²⁰

L'objectif principal de la stratégie ITI consiste dans la consolidation de la compétitivité de la Finlande par la mobilisation des six plus grandes villes en tant qu'environnements de développement pilotes pour de nouvelles innovations. Des innovations en termes de services profitant à la compétitivité des entreprises et à l'emploi doivent être encouragées. Dans le cadre de la stratégie ITI, l'accent est mis sur trois priorités des plateformes d'innovation plus ouvertes, un savoir et des interfaces transparents et une inclusion transparente. Les plateformes d'innovation sont utilisées afin de développer et tester de nouveaux services et produits dans des conditions réelles (par exemple en impliquant la population).¹²¹

Pour la mise en œuvre de la stratégie ITI, les villes concernées ont formé un groupe directeur dans lequel chaque ville est représentée. Ce groupe directeur est l'organe de décision supérieur, responsable, avec la gestion du programme, de la coordination et de la surveillance de la stratégie ITI. En outre, un comité de pilotage composé de représentants des villes, d'experts et de représentants des ministères a été créé. Le comité de pilotage prépare des propositions de projets à mettre en œuvre dans le cadre de la stratégie ITI.

¹¹⁷ Forum Virium Helsinki (2015)

¹¹⁸ Ministry of Employment and the Economy - Finland (2014b)

¹¹⁹ Priority 3 : Employment and labour mobility, Priority 4 : Education, skills and lifelong learning, Priority 5 : Social inclusion and combating poverty.

¹²⁰ Ministry of Employment and the Economy - Finland (2014b)

¹²¹ Ibidem

Le groupe directeur sélectionne (après évaluation de leur pertinence) les projets FEDER à réaliser dans le cadre d'une procédure ouverte et transparente. La gestion du programme décide du financement final.¹²²



Olli Voutilainen
Cadre dirigeant (Työ-
ja elinkeinoministeriön)
Foto: Työ- ja elinkeinomi-
nisteriön

1. Quels avantages la Finlande attend-elle de la mise en œuvre de l'approche ITI dans les six grandes villes du pays ?

L'interaction entre le FEDER et le FSE devrait mieux fonctionner qu'auparavant. De plus, le développement urbain intégré devrait un peu mieux fonctionner grâce aux ITI. Toutefois, les ITI ne sont qu'un pas dans cette direction, une meilleure intégration des financements restant nécessaire. Les ITI s'inscrivent dans l'idée d'une approche véritablement axée sur le lieu.

2. Quels sont les caractéristiques et les défis particuliers concernant le fonctionnement et le champ d'application de l'approche ITI utilisée ?

D'un point de vue fonctionnel, les ITI finlandais représentent une stratégie commune des six plus grandes villes du pays. C'est une réussite en soi, car la coopération est aussi toujours synonyme de défi. Les domaines d'application de la stratégie ITI commune sont les plateformes d'innovation ouvertes, l'utilisation de données en accès libre, ainsi qu'une participation ouverte des citoyens et des

consommateurs.

3. Quelle contribution apporte l'approche ITI à la mise en œuvre de l'Agenda territorial 2020 dans les régions couvertes par le programme ?

Dans les politiques de développement urbain, les ITI sont une nouvelle étape dans l'approche basée sur le lieu. Des ITI communs entre villes renforcent également l'interconnexion des villes.

¹²² Ministry of Employment and the Economy - Finland (2014a)

5 Bibliographie

Autonome Provinz Bozen - Südtirol (édit.) (2014a): Kooperationsprogramm INTERREG V Italien-Österreich 2014–2020 - Entwurf. État: 4 septembre 2014. Disponible en ligne à <http://www.interreg.net/de/797.asp>, dernière révision le 19.08.2015

Autonome Provinz Bozen - Südtirol (édit.) (2014b): Thematische Konzentration. Disponible en ligne à <http://www.interreg.net/de/809.asp>, dernière mise à jour le 10.11.2014, dernière révision le 21.08.2015

Bayrisches Staatsministerium für Arbeit und Soziales, Familie und Integration (édit.) (2014): Europäischer Sozialfonds Operationelles Programm Bayern 2014-2020. État: 18 septembre 2014. Disponible en ligne à http://www.stmas.bayern.de/imperia/md/content/stmas/stmas_internet/esf/esf-op_2014-2020.pdf, dernière révision le 09.03.2015

Bayrisches Staatsministerium für Ernährung, Landwirtschaft und Forsten (édit.) (2015): Entwicklungsprogramm für den Ländlichen Raum 2014-2020 Bayern. État: 13 février 2015. Disponible en ligne à http://www.stmelf.bayern.de/mam/cms01/agrarpolitik/dateien/programme_2014de06rdrp004_1_0_de.pdf, dernière révision le 25.02.2015

Bayrisches Staatsministerium für Wirtschaft und Medien, Energie und Technologie (édit.) (2014): Operationelles Programm des EFRE im Ziel „Investitionen in Wachstum und Beschäftigung“ Bayern 2014-2020. État: version 1.3. Disponible en ligne à http://www.efre-bayern.de/fileadmin/user_upload/efre/themen/IWB/Programmdokumente/Programme_2014DE16RFOP002_1_3_de.pdf, dernière révision le 10.03.2015

Behörde für Arbeit, Soziales, Familie und Integration (édit.) (2014): Operationelles Programm der Freien und Hansestadt Hamburg zur Umsetzung des Europäischen Sozialfonds in der Förderperiode 2014-2020. État: septembre 2014. Disponible en ligne à <http://www.esf-hamburg.de/contentblob/4394282/data/operationelles-programm-fuer-hamburg-2014-2020.pdf>, dernière révision le 09.03.2015

Bundesministerium für Ernährung und Landwirtschaft (édit.) (2014): Europäischer Meeres- und Fischereifonds - Operationelles Programm für Deutschland. État: Non indiqué. Disponible en ligne à http://www.bmel.de/SharedDocs/Downloads/Landwirtschaft/EU-Fischereipolitik-Meereschutz/OperationellesProgramm.pdf?__blob=publicationFile, dernière révision le 10.09.2015.

Behörde für Wirtschaft, Verkehr und Innovation (édit.) (2014): OP Hamburg EFRE 2014-2020. État: version 1.3. Disponible en ligne à <http://www.hamburg.de/contentblob/4272348/data/operationelles-programm-hamburg-efre.pdf>, dernière révision le 04.03.2015

Bundesministerium für Wirtschaft und Energie (édit.) (2014): Partnerschaftsvereinbarung zwischen Deutschland und der Europäischen Kommission für die Umsetzung der ESI-Fonds unter dem Gemeinsamen Strategischen Rahmen in der Förderperiode 2014 bis 2020. État: 15 septembre 2014. Disponible en ligne à <http://www.bmwi.de/DE/Themen/Europa/Strukturfonds/foerderperiode-2014-2020.html>, dernière révision le 23.02.2015

Commissariat général à l'égalité des territoires (édit.) (2014): Accord de partenariat 2014-2020. État: 8 août 2014. Disponible en ligne à http://www.europe-en-france.gouv.fr/content/download/27819/257169/file/140808-AP_FRANCE_version_adoptee3.pdf, dernière révision le 24.10.2014

Department for Business, Innovation and Skills (édit.) (2014): United Kingdom Partnership Agreement. État: 15 octobre 2014. Disponible en ligne à <https://www.gov.uk/government/publications/european-structural-and-investment-funds-uk-partnership-agreement> dernière révision le 05.08.2015

- Department for Communities and Local Government - United Kingdom (édit.) (2015a):** European Regional Development Fund: England Operational Programme - 2014 to 2020. État: juillet 2015. Disponible en ligne à https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/453888/England_ERDF_operational_programme_FINAL_140815.pdf, dernière révision le 10.08.2015
- Department for Communities and Local Government - United Kingdom (édit.) (2015b):** European Regional Development Fund: England Operational Programme - 2014 to 2020; Executive Summary. État: juillet 2015. Disponible en ligne à https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/441622/ERDF_OP_Executive_Summary_FINAL_030715.pdf, dernière révision le 10.08.2015
- Department of Public Expenditure and Reform (édit.) (2014):** Partnership Agreement Ireland 2014-2020. État: novembre 2014. Disponible en ligne à <http://per.gov.ie/wp-content/uploads/Partnership-Agreement-Ireland-2014-2020.pdf>, dernière révision le 20.02.2015
- Department of Work and Pensions - United Kingdom (édit.) (2014):** European Social Fund: Operational Programme 2014-2020 (England). État: septembre 2014. Disponible en ligne à https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/354912/esf-operational-programme-2014-2020-draft.pdf, dernière révision le 10.08.2015
- Der Senator für Wirtschaft, Arbeit und Häfen Abteilung Arbeit (édit.) (2014):** Operationelles Programm des Landes Bremen für den Europäischen Sozialfonds (ESF) in der Förderperiode 2014-2020. État: version 1.2. Disponible en ligne à <http://www.esf.bremen.de/sixcms/detail.php?gsid=bremen113.c.8828.de>, dernière révision le 09.03.2015
- Diartimento per lo Sviluppo la Coesione Economia (édit.) (2014):** Accordo di partenariato 2014-2020 Italia. État: septembre 2014. Disponible en ligne à <http://www.dps.gov.it/it/AccordoPartenariato/>, dernière révision le 29.10.2014
- Erhvervsstyrelsen Regional Udvikling Danmark (édit.) (2014):** Partnerskabsaftale mellem Danmark og EU-Kommissionen vedrørende de europæiske struktur- og investeringsfonde 2014-2020. État: 28. février 2014. Disponible en ligne à http://ec.europa.eu/contracts_grants/pa/partnership-agreement-denmark_da.pdf, dernière révision le 22.10.2014
- Europäische Kommission (édit.) (2013a):** VERORDNUNG (EU) Nr. 1301/2013 DES EUROPÄISCHEN PARLAMENTS UND DES RATES vom 17. Dezember 2013 über den Europäischen Fonds für regionale Entwicklung und mit besonderen Bestimmungen hinsichtlich des Ziels „Investitionen in Wachstum und Beschäftigung“ und zur Aufhebung der Verordnung (EG) Nr. 1080/2006. Disponible en ligne à <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/DE/TXT/PDF/?uri=CELEX:32013R1301&from=DE>, dernière révision le 21.08.2015.
- Europäische Kommission (édit.) (2013b):** VERORDNUNG (EU) Nr. 1305/2013 DES EUROPÄISCHEN PARLAMENTS UND DES RATES vom 17. Dezember 2013 über die Förderung der ländlichen Entwicklung durch den Europäischen Landwirtschaftsfonds für die Entwicklung des ländlichen Raums (ELER) und zur Aufhebung der Verordnung (EG) Nr. 1698/2005. Disponible en ligne à <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:347:0487:0548:de:PDF>, dernière révision le 21.08.2015.

Europäische Kommission (édit.) (2013c): VERORDNUNG (EU) Nr. 1303/2013 DES EUROPÄISCHEN PARLAMENTS UND DES RATES vom 17. Dezember 2013 mit gemeinsamen Bestimmungen über den Europäischen Fonds für regionale Entwicklung, den Europäischen Sozialfonds, den Kohäsionsfonds, den Europäischen Landwirtschaftsfonds für die Entwicklung des ländlichen Raums und den Europäischen Meeres- und Fischereifonds sowie mit allgemeinen Bestimmungen über den Europäischen Fonds für regionale Entwicklung, den Europäischen Sozialfonds, den Kohäsionsfonds und den Europäischen Meeres- und Fischereifonds und zur Aufhebung der Verordnung (EG) Nr. 1083/2006 des Rates. Disponible en ligne à http://www.esf.de/portal/SharedDocs/PDFs/DE/Verordnungen/verordnung_1303_2013.pdf?__blob=publicationFile&v=7, dernière révision le 21.08.2015.

Europäische Union (édit.) (2011): Territoriale Agenda der Europäischen Union 2020 - Für ein integratives, intelligentes und nachhaltiges Europa der vielfältigen Regionen. État: 19. mai 2011. Disponible en ligne à https://www.bmvi.de/SharedDocs/DE/Anlage/StadtUndLand/territoriale-agenda-der-europaeischen-union-2020-ohne-bilder.pdf?__blob=publicationFile., dernière révision le 16.03.2015

Forum Virium Helsinki (édit.) (2015): The Six City Strategy – Open and Smart Services. Disponible en ligne à <http://6aika.fi/in-english/>, dernière révision le 14.09.2015.

Gemeente Rotterdam (édit.) (2014): Kansen voor West 2014-2020 Operational Programme. État: 24. novembre 2014. Unter Mitarbeit von Gemeente Amsterdam, Gemeente Den Haag, Gemeente Utrecht, Provincie Noord-Holland, Provincie Zuid-Holland, Provincie Flevoland und Provincie Utrecht. Disponible en ligne à <http://www.kansenvoorwest2.nl/files/operational-programme-kansen-voor-west-engelse-versie.pdf>., dernière révision le 20.08.2015

Gemeinsame Verwaltungsbehörde für den EFRE, den ESF und den ELER des Landes Mecklenburg Vorpommern (édit.) (2015): Entwicklungsprogramm für den Ländlichen Raum 2014-2020 Mecklenburg-Vorpommern. État: 30 janvier 2015. Disponible en ligne à http://www.europamv.de/cms2/Europamv_prod/Europamv/de/_Dokumente/EU_Foerderinstrumente_2014_2020/ELER/2015-02-13_EPLR_MV_genehmigt_13.02.2015.pdf, dernière révision le 26.05.2015

Gemeinsames Sekretariat, Abteilung Europa, Amt für europäische Integration Bozen (édit.) (2014): Aufruf zur Einreichung grenzübergreifender lokaler Entwicklungsstrategien im Rahmen von CLLD - INTERREG V Italien-Österreich 2014-2020. État: 17 décembre 2014. Disponible en ligne à <http://www.interreg.net/de/824.asp>, dernière révision le 02.09.2015.

Generaldirektionen der Landwirtschaft und ländliche Entwicklung (AGRI), Beschäftigung Soziales und Chancengleichheit (EMPL), Maritime Angelegenheiten und Fischerei (MARE) und Regionalpolitik und Stadtentwicklung (REGIO) der Europäischen Kommission (édit.) (2013): Gemeinsame Anleitung zur Gemeinschaftsgeführten lokalen Entwicklung in europäischen Struktur und Investitionsfonds. État: 29 avril 2013. Disponible en ligne à http://www.netz-werk-laendlicher-raum.de/fileadmin/sites/ELER/Dateien/02_Regionen/lea-der_cld/CLLD_guidance_290413_final_DE.pdf, dernière révision le 10.03.2015.

Generaldirektion für Europäische Programme, Koordination und Entwicklung (édit.) (2014): Partnerschaftsvereinbarung Zypern 2014-2020. État: mai 2014. Disponible en ligne à http://www.structuralfunds.org.cy/uploadfiles/CY_Partnership_Agreement_2014_2020.pdf, dernière révision le 24.10.2015

Generaldirektion Regionalpolitik und Stadtentwicklung der Europäischen Kommission (édit.) (2014a): Guidance on Community-Led Local Development in European Structural and Investment Funds. État: 3. juin 2014. Disponible en ligne à http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/informat/2014/guidance_community_local_development.pdf, dernière révision le 04.03.2015.

- Generaldirektion Regionalpolitik und Stadtentwicklung der Europäischen Kommission (édit.) (2014b):** Intégrée territoriale Investitionen. État: mars 2014. Disponible en ligne à http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/informat/2014/iti_de.pdf, dernière révision le 05.03.2015.
- Generalsekretariat für öffentliche Investitionen - NSRP (édit.) (2014):** Partnerschaftsvereinbarung Griechenland 2014-2020. État: mai 2014. Disponible en ligne à http://www.espa.gr/elibrary/PA_ESPA_2014_2020.pdf, dernière révision le 22.10.2014
- Geschäftsstelle der Österreichischen Raumordnungskonferenz (édit.) (2014):** Partnerschaftsvereinbarung Österreich 2014-2020. État: 17 octobre 2014. Disponible en ligne à <http://www.oerok.gv.at/esi-fonds-at/partnerschaftsvereinbarung-stratat-2020/downloads.html>, dernière révision le 19.02.2015
- Government Office for Development and European Cohesion Policy (édit.) (2014):** Partnership Agreement between Slovenia and the European Commission for the period 2014-2020. État: octobre 2014. Disponible en ligne à www.svrk.gov.si/fileadmin/svrk.gov.si/pageuploads/KP_2014-2020/Partnerski_sporazum/SI_PARTNERSHIP_AGREEMENT.pdf, dernière révision le 23.02.2015
- Hessisches Ministerium für Soziales und Integration (édit.) (2014):** Operationelles Programm im Ziel „Investitionen in Wachstum und Beschäftigung“ in Hessen aus Mitteln des Europäischen Sozialfonds (ESF) 2014-2020. État: 20. octobre 2014. Disponible en ligne à https://www.esf-hessen.de/upload/2014-10-20_ESF_OP_Hessen_2014-2020_Allgemeine_Fassung_Ver%C3%B6ffentlichung_7891.pdf, dernière révision le 09.03.2015
- Hessisches Ministerium für Umwelt, Klimaschutz, Landwirtschaft und Verbraucherschutz (édit.) (2015):** Entwicklungsprogramm für den Ländlichen Raum 2014-2020. État: 8 janvier 2015. Disponible en ligne à https://umweltministerium.hessen.de/sites/default/files/media/hmuenv/entwicklungsplan_fuer_den_laendlichen_raum_hessen_eplr_2014-2020_genehmigte_fassung_13.02.2015_0.pdf, dernière révision le 26.05.2015
- Hessisches Ministerium für Wirtschaft, Energie, Verkehr und Landesentwicklung (édit.) (2014):** Operationelles Programm EFRE 2014-2020 im Rahmen des Ziels "Investitionen in Wachstum und Beschäftigung". État: 8. décembre 2014. Disponible en ligne à https://wirtschaft.hessen.de/sites/default/files/media/hmwvl/op_hessen_stand_08_12_2014.pdf, dernière révision le 04.03.2015
- Készítette a Miniszterelnökség (édit.) (2014):** Magyarország Partnerségi Megállapodása a 2014-2020-as fejlesztési időszakra. État: 15 août 2014. Disponible en ligne à <https://www.nth.gov.hu/hu/media/download/662>, dernière révision le 22.10.2014
- Landesamt für Geoinformation und Landentwicklung Baden-Württemberg (édit.) (2015):** RegioWIN. Disponible en ligne à https://www.lgl-bw.de/lgl-internet/opencms/de/Microsite_EFRE/Foerderung/RegioWIN/, dernière révision le 14.09.2015.
- Latvijas Republikas Finanšu Ministrija (édit.) (2014):** Partnerības līgums ESI fondu 2014.-2020.gada plānošanas periodam Partnerības līgums Eiropas Savienības investīciju fondu 2014.-2020.gada plānošanas periodam. État: 23. juillet 2014. Disponible en ligne à http://www.esfondi.lv/upload/Planosana/FMPlans_230714_Partn_lig_ar_grozijumiem_17.12.2014.pdf, dernière révision le 23.02.2015
- Ministarstvo regionalnoga razvoja i fondova Europske unije (édit.) (2014):** Partnership Agreement Republic of Croatia 2014-2020. État: non indiqué. Disponible en ligne à https://razvoj.gov.hr/UserDocImages//arhiva/EU%20fondovi//HR_PA_FINAL_ADOPTED_30_10_2014.pdf, dernière révision le 23.02.2015

Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur - Direction de la Politique régionale (édit.)

(2014): Accord de partenariat Luxembourg. État: Non indiqué. Disponible en ligne à <http://www.fonds-europeens.public.lu/catalogue-publications/ice/ice-documentations/fse-ice-documentations/fse-accord-partenariat.pdf>, dernière révision le 25.02.2015

Ministerie van Economische Zaken (édit.) (2014): Partnerschapsovereenkomst Nederland 2014-2020.

État: 7. août 2014. Disponible en ligne à http://www.structuurfondsen.nl/image/24.ez_rapp_partnerschapsovereenkomst_dig.pdf, dernière révision le 22.10.2015

Ministerio de Agricultura, Alimentación y Medio Ambiente (édit.) (2014): Fondo Europeo Marítimo y

de Pesca: Programa Operativo para España 2014 - 2020. État: 2014. Disponible en ligne à http://www.magrama.gob.es/es/pesca/temas/fondos-europeos/programaoperativodelfondo-europeomaritimoydepesca-2_tcm7-399561.pdf, dernière révision le 14.08.2015

Ministerio de Hacienda Y Administraciones Publicas (édit.) (2014): Acuerdo de Asociación de Es-

paña 2014-2020. État: Non indiqué. Disponible en ligne à http://www.dgfc.sggp.meh.es/sitios/dgfc/es-ES/jpr/fcp1420/p/pa/Documents/20141022_AA_spain_2014_2020.pdf, dernière révision le 31.10.2015

Ministerium der Finanzen des Landes Sachsen-Anhalt (édit.) (2014a): Operationelles Programm für

den Europäischen Fonds für regionale Entwicklung (EFRE) des Landes Sachsen-Anhalt 2014-2020. État: 19 décembre 2014. Disponible en ligne à http://www.europa.sachsen-anhalt.de/fileadmin/Bibliothek/Politik_und_Verwaltung/StK/Europa/Bibliothek_EU-Fonds/EU-Fonds-Blog/2014_12_22_OP-Entwurf_EFRE_ohne_Aenderungsmodus.pdf, dernière révision le 09.03.2015

Ministerium der Finanzen des Landes Sachsen-Anhalt (édit.) (2014b): Operationelles Programm für

den Europäischen Sozialfonds des Landes Sachsen-Anhalt 2014 - 2020. État: 20 novembre 2014. Disponible en ligne à http://www.europa.sachsen-anhalt.de/fileadmin/Bibliothek/Politik_und_Verwaltung/StK/Europa/Bibliothek_EU-Fonds/EU-Fonds-Blog/2014_12_23_OP_ESF_genehmigt.pdf, dernière révision le 21.08.2015.

Ministerium der Finanzen des Landes Sachsen-Anhalt (édit.) (2014c): Wettbewerbsaufruf

CLLD/LEADER 2014-2020 Sachsen-Anhalt. État: Non indiqué. Disponible en ligne à http://www.europa.sachsen-anhalt.de/fileadmin/Bibliothek/Politik_und_Verwaltung/StK/Europa/ELER/Wettbewerbsaufruf_CLLD_LEADER_2014-2020.pdf, dernière révision le 26.03.2015.

Ministerium der Finanzen des Landes Sachsen-Anhalt (édit.) (2015): 100 Millionen Euro für 23 ländliche

Regionen in Sachsen - Anhalt. Magdeburg. Disponible en ligne à http://www.leader.sachsen-anhalt.de/fileadmin/Bibliothek/Politik_und_Verwaltung/MF/Leadernetzwerk/Bilder/Aktuelles/PI_MF_Veranstaltung_Zulassung_LAG.pdf, dernière révision le 21.08.2015.

Ministerium für Arbeit und Sozialordnung, Familie, Frauen, und Senioren Baden-Württemberg

(édit.) (2014): Chancen fördern - Operationelles Programm des Europäischen Sozialfonds in Baden-Württemberg 2014-2020 im Ziel „Investitionen in Wachstum und Beschäftigung“. État: 7 février 2014. Disponible en ligne à <http://www.esf-bw.de/esf/der-esf-2014-20/operationelles-programm/>, dernière révision le 09.03.2015

Ministerium für Arbeit, Gleichstellung und Soziales (édit.) (2014): Operationelles Programm ESF

Mecklenburg-Vorpommern 2014-2020. État: octobre 2014. Disponible en ligne à http://cms.mv-regierung.de/cms2/Europamv_prod/Europamv/de/_Dokumente/EU_Foerderinstrumente_2014_2020/ESF/ESF_OP_MV_Frderperiode_2014_bis_2020.pdf, dernière révision le 09.03.2015

Ministerium für Arbeit, Integration und Soziales des Landes Nordrhein-Westfalen (édit.) (2014):

Operationelles Programm ESF Nordrhein-Westfalen 2014-2020. État: version 1.4. Disponible en ligne à http://www.arbeit.nrw.de/pdf/esf/esf_op_nrw_2014_2020.pdf, dernière révision le 09.03.2015

Ministerium für Arbeit, Soziales, Gesundheit, Frauen und Familie des Landes Brandenburg (édit.)

(2014): Operationelles Programm des Landes Brandenburg für den Europäischen Sozialfonds (ESF) in der Förderperiode 2014-2020. État: version 1.3. Disponible en ligne à http://www.esf.brandenburg.de/media_fast/667/ESF-OP_2014-2020_Version_1_0.pdf, dernière révision le 09.03.2015

Ministerium für Energiewende, Landwirtschaft, Umwelt und ländliche Räume des Landes Schleswig-Holstein (édit.) (2015):

Entwicklungsprogramm für den Ländlichen Raum 2014-2020 Schleswig-Holstein. État: 12 mars 2015. Disponible en ligne à <http://www.schleswig-holstein.de/DE/Fachinhalte/F/foerderprogramme/MELUR/LPLR/veroeffentlichungen.html>, dernière révision le 26.05.2015

Ministerium für Infrastruktur und Landwirtschaft des Landes Brandenburg; Verwaltungsbehörde ELER Brandenburg und Berlin (édit.) (2015):

Entwicklungsprogramm für den Ländlichen Raum 2014-2020 Brandenburg und Berlin. État: 27 mars 2015. Disponible en ligne à http://www.eler.brandenburg.de/media_fast/4055/Programme_2014DE06RDRP007_1_3_de.pdf, dernière révision le 26.05.2015

Ministerium für Klimaschutz, Umwelt, Landwirtschaft, Natur- und Verbraucherschutz des Landes Nordrhein-Westfalen (édit.) (2015):

Entwicklungsprogramm für den Ländlichen Raum 2014-2020 Nordrhein-Westfalen. État: 13 février 2015. Disponible en ligne à https://www.umwelt.nrw.de/fileadmin/redaktion/PDFs/landwirtschaft/laendl_entwicklung/NRW-Programm_Laendlicher_Raum.pdf, dernière révision le 25.02.2015

Ministerium für Ländlichen Raum und Verbraucherschutz Baden-Württemberg (édit.) (2014):

Operationelles Programm des Europäischen Fonds für regionale Entwicklung (EFRE), 2014-2020, Baden-Württemberg. État: version 1.2. Disponible en ligne à http://www.efre-bw.de/wp-content/uploads/2015/03/EFRE_-_Operationelles_Programm_BW_2014-2020.pdf#, dernière révision le 05.03.2015

Ministerium für Ländlichen Raum und Verbraucherschutz Baden-Württemberg (édit.) (2015):

Entwicklungsprogramm für den Ländlichen Raum 2014-2020 Baden-Württemberg. État: 27 mars 2015. Disponible en ligne à <https://www.landwirtschaft-bw.info/pb/MLR.Foerderung,Lde/Startseite/Agrarpolitik/MEPL+III>, dernière révision le 26.05.2015

Ministerium für Soziales, Arbeit, Gesundheit und Demographie des Landes Rheinland-Pfalz (édit.)

(2014): Operationelles Programm ESF Rheinland-Pfalz 2014-2020. État: 17 décembre 2014. Disponible en ligne à http://esf.rlp.de/fileadmin/esf/Downloads/ESF_2014-2020/Operationelles_Programm/_OPERATIONELLE_PROGRAMME_IM_RAHMEN_DES.pdf, dernière révision le 09.03.2015

Ministerium für Umwelt, Landwirtschaft, Ernährung, Weinbau und Forsten des Landes Rheinland-Pfalz (édit.) (2015):

Entwicklungsprogramm für den Ländlichen Raum Rheinland-Pfalz Entwicklungsprogramm Umweltmaßnahmen, Ländliche Entwicklung, Landwirtschaft, Ernährung (EULLE). État: 20 mai 2015. Disponible en ligne à [http://www.eler-eulle.rlp.de/Internet/global/themen.nsf/b81d6f06b181d7e7c1256e920051ac19/376BE80483AEEBBFC1257E82004BF927/\\$FILE/EPLR_EULLE_genehmigt_ohne%20NRR.pdf](http://www.eler-eulle.rlp.de/Internet/global/themen.nsf/b81d6f06b181d7e7c1256e920051ac19/376BE80483AEEBBFC1257E82004BF927/$FILE/EPLR_EULLE_genehmigt_ohne%20NRR.pdf), dernière révision le 27.05.2015

Ministerium für Wirtschaft und Energie des Landes Brandenburg (édit.) (2014a):

Operationelles Programm des Landes Brandenburg für den Europäischen Fonds für Regionale Entwicklung (EFRE) in der Förderperiode 2014-2020. État: 12 décembre 2014. Disponible en ligne à http://www.efre.brandenburg.de/media_fast/4055/OP_EFRE_2014_2020.pdf, dernière révision le 04.03.2015

Ministerium für Wirtschaft, Arbeit, Verkehr und Technologie des Landes Schleswig Holstein (édit.)

(2014b): Operationelles Programm Schleswig-Holstein ESF 2014-2020. État: version 1.1. Disponible en ligne à https://www.schleswig-holstein.de/DE/Fachinhalte/A/arbeit/Downloads/Operationelles_Programm.pdf?__blob=publicationFile&v=3, dernière révision le 09.03.2015

Ministerium für Wirtschaft, Bau und Tourismus des Landes Mecklenburg-Vorpommern (édit.)

(2014): Operationelles Programm EFRE des Landes Mecklenburg-Vorpommern in der Förderperiode 2014 bis 2014-2020. État: 29 octobre 2014. Disponible en ligne à http://cms.mv-regie-rung.de/cms2/Europamv_prod/Europamv/de/_Dokumente/EU_Foerderinstrumente_2014_2020/EFRE/OP_genehmigt_Druck.pdf, dernière révision le 04.03.2015

Ministerium für Wirtschaft, Energie, Industrie, Mittelstand und Handwerk des Landes Nordrhein-Westfalen (édit.) (2014):

Operationelles Programm NRW 2014-2020 für den Europäischen Fonds für Regionale Entwicklung „Investitionen in Wachstum und Beschäftigung“. État: 17 octobre 2014. Disponible en ligne à http://www.efre.nrw.de/0_2_Aktuelles/00_Newsmedia/OP_Version__final_Internet_01.pdf, dernière révision le 09.03.2015

Ministerium für Wirtschaft, Klimaschutz, Energie und Landesplanung Rheinland-Pfalz (édit.)

(2014): Operationelles Programm Rheinland-Pfalz EFRE 2014-2020. État: version 1.2. Disponible en ligne à http://efre.rlp.de/fileadmin/efre/F%C3%B6rderperiode_2014-2020/Download-Center/Vereinbarungen_Operationelles_Programm/141009_Operationelles_Programm__SFC-Version.pdf, dernière révision le 04.03.2015

Ministerstvo pro místní rozvoj ČR (édit.) (2014a):

Integrovaný regionální operační program pro období 2014 - 2020. État: 15 décembre 2014. Disponible en ligne à <http://www.strukturalni-fondy.cz/cs/Fondy-EU/2014-2020/Operacni-programy/Integrovaný-regionální-operační-program>, dernière révision le 12.08.2015

Ministerstvo pro místní rozvoj ČR (édit.) (2014b):

DOHODA O PARTNERSTVÍ PRO PROGRAMOVÉ OBDOBÍ 2014-2020. État: 26 août 2014. Disponible en ligne à http://www.strukturalni-fondy.cz/getmedia/6231de90-b818-4bf7-9d07-232e41da9567/Dohoda-o-partnerstvi_schvalena-EK-26-8-2014.pdf?ext=.pdf, dernière révision le 23.02.2015

Ministerstwo Infrastruktury i Rozwoju (édit.) (2014):

Programowaniei perspektywy finansowej 2014 - 2020 Umowa Partnerstwa. État: 23 mai 2014. Disponible en ligne à https://www.funduszeuropejskie.gov.pl/media/881/Umowa_Partnerswa_pl.pdf, dernière révision le 22.10.2015

Ministerul Fondurilor Europene (édit.) (2014):

Partnership Agreement Romania 2014-2020. État: Non indiqué. Disponible en ligne à http://www.fonduri-ue.ro/files/documente-relevante/acord/Acord_de_Parteneriat_2014-2020_EN.pdf, dernière révision le 22.10.2015

Ministerul Dezvoltării Regionale și Administrației Publice (édit.) (2014a):

Diagnostic Report - Danube Delta Integrated Sustainable Development Strategy. État: 3 mars 2014. En coopération avec World Bank (IBRD). Disponible en ligne à www.mdrap.ro/userfiles/delta_dunarii/Danube_Delta_Diagnostics_Report.pdf, dernière révision le 09.08.2015

Ministerul Dezvoltării Regionale și Administrației Publice (édit.) (2014b):

Report 2.2 - Draft Danube Delta Integrated Sustainable Development Strategy (2030). État: 3 novembre 2014. En coopération avec World Bank (IBRD). Disponible en ligne à www.mdrap.ro/userfiles/delta_dunarii/draft_Danube_Delta_Strategy.pdf, dernière révision le 09.08.2015

Ministro adjunto e-do desenvolvimento regional (édit.) (2014):

Portugal 2020. Acordo de parceria 2014-2020. État: juillet 2014. Disponible en ligne à https://www.portugal2020.pt/Portal2020/Media/Default/Docs/1.%20AP_Portugal%202020_28julho.pdf, dernière révision le 29.10.2015

Ministry of Employment and the Economy - Finland (édit.) (2014a):

Suomen kumppanuussopimus Finlands partnerskapsöverenskommelse 2014-2020. État: 7 octobre 2014. Disponible en ligne à <https://www.rakennerahistot.fi/documents/10179/43217/kumppanuussopimus.pdf>, dernière révision le 23.02.2015

- Ministry of Employment and the Economy - Finland (édit.) (2014b):** Sustainable growth and work 2014–2020: Finland's Structural Fund programme. État: 5 décembre 2014. Disponible en ligne à http://www.rakenerahastot.fi/web/en/programme_for_sustainable_growth_and_jobs#.VdcACZe3G9t, dernière révision le 21.08.2015.
- Ministry of Finance of the Republic of Bulgaria (édit.) (2014):** СПОРАЗУМЕНИЕ ЗА ПАРТНЬОРСТВО НА РЕПУБЛИКА БЪЛГАРИЯ, ОЧЕРТАВАЩО ПОМОЩТА ОТ ЕВРОПЕЙСКИТЕ СТРУКТУРНИ И ИНВЕСТИЦИОННИ ФОНДОВЕ ЗА ПЕРИОДА 2014-2020 Г. État: juillet 2014. Disponible en ligne à <http://archive.eufunds.bg/bg/page/993/>, dernière révision le 05.03.2015
- Ministry of Finance of the Republic of Estonia (édit.) (2014):** Partnership Agreement for the use of European Structural and Investment Funds 2014-2020. État: Non indiqué. Disponible en ligne à http://www.strukturifondid.ee/public/PA_EE_20062014_EN.pdf, dernière révision le 22.10.2014
- Ministry of Finance of the Republic of Lithuania (édit.) (2014):** Lietuvos Respublikos PARTNERYSTĖS SUTARTIS. État: 20 juin 2014. Disponible en ligne à <http://www.esparama.lt/strateginiai-dokumentai1>, dernière révision le 05.03.2015
- Näringsdepartementet, Arbetsmarknadsdepartementet, Landsbyggsdepartementet (édit.) (2014):** Partnerskapsöverenskommelsen 2014-2020. État: Non indiqué. Disponible en ligne à www.esf.se/Documents/V%C3%A5ra%20program/Socialfonden%202014-2020/Programinformation/Partnerskaps%C3%B6verenskommelsen.pdf, dernière révision le 29.10.2014
- Niedersächsische Staatskanzlei (édit.) (2014):** Niedersächsisches fonds- und zielgebietsübergreifendes Operationelles Programm für den Europäischen Fonds für regionale Entwicklung (EFRE) und den Europäischen Sozialfonds (ESF) - Multifondsprogramm - für die EU-Strukturfondsförderperiode 2014-2020. État: 22 décembre 2014. Disponible en ligne à http://www.stk.niedersachsen.de/download/94960/Multifonds-OP_Stand_22.12.2014.pdf, dernière révision le 09.03.2015
- Niedersächsisches Ministerium für Ernährung, Landwirtschaft und Verbraucherschutz (édit.) (2014):** Entwicklungsprogramm für den Ländlichen Raum 2014-2020 Niedersachsen und Bremen. État: 29 mai 2015. Disponible en ligne à http://www.ml.niedersachsen.de/portal/live.php?navigation_id=35128&article_id=125826&psmand=7, dernière révision le 02.06.2015
- Office of the deputy Prime Minister - Ministry for European Affairs (édit.) (2014):** Partnership Agreement of Malta 2014-2020. État: octobre 2014. Disponible en ligne à <https://eufunds.gov.mt/en/Information/Pages/Partnership-Agreement.aspx>, dernière révision le 29.10.2015
- Referat Z3 "Abteilungsübergreifende Aufgaben" (édit.) (2014):** Operationelles Programm Bremen 2014-2020 für den Europäischen Fonds für Regionale Entwicklung. État: 2 décembre 2014. Disponible en ligne à http://www.efre-bremen.de/sixcms/media.php/13/Operationelles%20Programm%20Bremen_2014_2020.pdf, dernière révision le 04.03.2015
- Regione Autonoma Friuli Venezia Giulia (édit.) (2015):** INTERREG V-A ITALIA-SLOVENIJA 2014-2020. État: 27. juillet 2015. Disponible en ligne à www.ita-slo.eu/mma_bin.php?id=2015073015142557, dernière révision le 11.09.2015.
- Saarland-Ministerium für Umwelt und Verbraucherschutz (édit.) (2015):** Entwicklungsprogramm für den Ländlichen Raum 2014-2020 Saarland. État: 20 avril 2015. Disponible en ligne à <http://www.saarland.de/98261.htm>, dernière révision le 26.05.2015
- Saarland-Ministerium für Wirtschaft, Arbeit, Energie und Verkehr (édit.) (2014a):** Operationelles Programm EFRE Saarland 2014-2020 im Ziel „Investitionen in Wachstum und Beschäftigung“. État: 19 décembre 2014. Disponible en ligne à http://www.saarland.de/dokumente/thema_strukturfondsfoerderung/EFRE_OP_SL_2014-202019122015.pdf, dernière révision le 04.03.2015

Saarland-Ministerium für Wirtschaft, Arbeit, Energie und Verkehr (édit.) (2014b): Operationelles Programm ESF Saarland 2014-2020. État: version 1.3. Disponible en ligne à [http://www.saarland.de/dokumente/thema_strukturfondsfoerderung/Programme_2014DE05SFOP011_1_3_de\(1\).pdf](http://www.saarland.de/dokumente/thema_strukturfondsfoerderung/Programme_2014DE05SFOP011_1_3_de(1).pdf), dernière révision le 09.03.2015

Sächsisches Staatsministerium für Umwelt und Landwirtschaft (édit.) (2014): Entwicklungsprogramm für den Ländlichen Raum 2014-2020 Sachsen. État: version 1.3. Disponible en ligne à https://www.smul.sachsen.de/foerderung/download/EPLR_2014-2020_genehmigt.pdf, dernière révision le 25.02.2015

Sächsisches Staatsministerium für Wirtschaft, Arbeit und Verkehr (édit.) (2014a): Operationelles Programm des Freistaates Sachsen für den ESF im Förderzeitraum 2014-2020. État: 6 novembre 2014. Disponible en ligne à www.strukturfonds.sachsen.de/download/ESF-OP-Sachsen-2014-2020.pdf, dernière révision le 09.03.2015

Sächsisches Staatsministerium für Wirtschaft, Arbeit und Verkehr (édit.) (2014b): Operationelles Programm des Freistaates Sachsen für den Europäischen Fonds für regionale Entwicklung (EFRE) in der Förderperiode 2014-2020. État: version 1.2. Disponible en ligne à www.strukturfonds.sachsen.de/download/OP_EFRE_Sachsen_2014-2020.pdf, dernière révision le 09.03.2015

Secrétariat général Département de la Coordination des Fonds structurels (édit.) (2014): Accord de partenariat pour la Belgique-Partnerschapsakkoord voor België. Programmation 2014-2020 - Programmepériode 2014-2020. État: 29 octobre 2014. Disponible en ligne à http://europe.walloonie.be/sites/default/files/20141029_BE_partnerschapsakkoord_DEF_0.pdf, dernière révision le 23.02.2015

Senatsverwaltung für Wirtschaft, Technologie und Forschung (édit.) (2014a): Operationelles Programm Berlin EFRE 2014-2020 unter dem Ziel "Investieren für Wachstum und Arbeitsplätze". État: version 1.0. Disponible en ligne à <https://www.berlin.de/sen/wirtschaft/gruenden-und-foerdern/europaeische-strukturfonds/efre/der-efre/operationelle-programme/das-operationelle-programm-des-efre-2014-2020/#OPgen1>, dernière révision le 04.03.2015

Senatsverwaltung für Wirtschaft, Technologie und Forschung (édit.) (2014b): Operationelles Programm Berlin für den Europäischen Sozialfonds in der Förderperiode 2014-2020. État: 29 avril 2014. Disponible en ligne à <https://www.berlin.de/sen/wirtschaft/gruenden-und-foerdern/europaeische-strukturfonds/efre/programme/2014-20/artikel.109554.php#OPgen1>, dernière révision le 09.03.2015

Thüringer Ministerium für Landwirtschaft, Forsten Umwelt und Naturschutz (édit.) (2015): Entwicklungsprogramm für den Ländlichen Raum 2014-2020 Thüringen. État: 8 avril 2015. Disponible en ligne à http://www.thueringen.de/mam/th9/tmblv/eler/080415_programm_v_1_4.pdf, dernière révision le 26.05.2015

Thüringer Ministerium für Wirtschaft, Arbeit und Technologie (édit.) (2014): Operationelles Programm für den Einsatz des Europäischen Sozialfonds im Freistaat Thüringen von 2014-2020. État: 3 octobre 2014. Disponible en ligne à http://www.esf-thueringen.de/imperia/md/content/esf_2014/bibliothek/op/esf_op_2014_2020_web.pdf, dernière révision le 09.03.2015

Thüringer Ministerium für Wirtschaft, Wissenschaft und Digitale Gesellschaft (édit.) (2014): Operationelles Programm im Rahmen des Ziels "Investitionen in Wachstum und Beschäftigung". État: version 1.2. Disponible en ligne à http://www.efre20-thueringen.de/mam/efre20/op/op_thueringen_efre_20142020.pdf, dernière révision le 09.03.2015

Úrad vlády Slovenskej republiky - Centrálny koordinačný orgán (édit.) (2014): Partnership Agreement of the SR for the years 2014-2020. État: Non indiqué. Disponible en ligne à www.nsrr.sk/download.php?FNAME=1403257613.upl&ANAME=Partnership+Agreement+of+the+SR+for+the+years+2014-2020_EN.docx, dernière révision le 05.03.2015

Verwaltungsbehörde, Ministerium der Finanzen des Landes Sachsen-Anhalt (édit.) (2014):

Entwicklungsprogramm für den Ländlichen Raum 2014-2020 Sachsen-Anhalt. État: version 1.4.
Disponible en ligne à <http://www.europa.sachsen-anhalt.de/eu-fonds-in-sachsen-anhalt/foerderperioden/foerderperiode-2014-2020/>, dernière révision le 25.02.2015

Vlaamse Beheersautoriteit Europese Structuurfondsen - Agentschap Ondernemen, Afdeling Europa Economie (édit.) (2014): EUROPEES FONDS VOOR REGIONALE ONTWIKKELING - OPERATIONEEL PROGRAMMA "INVESTEREN IN GROEI EN WERKGELEGENHEID" VLAANDEREN 2014 – 2020. État: décembre 2014. Disponible en ligne à <http://www.agentschapondernemen.be/download/file/fid/33430>, dernière révision le 21.08.2015